

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois

Procès-verbal
Séance du Conseil de territoire
26 septembre 2016

CONSEIL DE TERRITOIRE
du lundi 26 septembre 2016 à 18h30

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DE TERRITOIRE N°7

Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil de territoire du 11 juillet 2016.

- 1. ADMINISTRATION GENERALE** Rapporteur : le Président
Modification du CR succinct du 06 juin 2016.
- 2. ADMINISTRATION GENERALE** Rapporteur : le Président
Election du 7^e Vice-président suite à la démission de M^{me} Campos Brétilon.
- 3. ADMINISTRATION GENERALE** Rapporteur : Igor SEMO
Approbation du règlement intérieur modifié du Conseil de territoire de l'Établissement Public Territorial (EPT) ParisEstMarne&Bois
- 4. ADMINISTRATION GENERALE** Rapporteur : Igor SEMO
Adhésion de l'Établissement public territorial ParisEstMarne&Bois au syndicat mixte Paris Métropole.
- 5. ADMINISTRATION GENERALE** Rapporteur : Igor SEMO
Désignation d'un représentant titulaire et un suppléant du Conseil de territoire au sein de l'Agence métropolitaine des déchets ménagers (SYCTOM).
- 6. ADMINISTRATION GENERALE** Rapporteur : Igor SEMO
Modification des indemnités de fonction attribuées aux Conseillers du territoire ParisEstMarne&Bois
- 7. POLITIQUE DE LA VILLE** Rapporteur : Jacques Alain BENISITI
Désignation des représentants du conseil de territoire au sein du conseil d'administration de la « Mission Locale de Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maurice et Saint-Maur-des-Fossés ».
- 8. POLITIQUE DE LA VILLE** Rapporteur : Nassim LACHELACHE
Approbation du Protocole de Préfiguration des projets de renouvellement urbain des quartiers des Larris et de la Redoute à Fontenay-sous-Bois – Autorisation au Président de signer le protocole.
- 9. RESSOURCES HUMAINES** Rapporteur : Igor SEMO
Création de 13 activités accessoires.
- 10. RESSOURCES HUMAINES** Rapporteur : Igor SEMO
Suppression de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Techniques.
- 11. RESSOURCES HUMAINES** Rapporteur : Igor SEMO
Utilisation et affectation d'un véhicule de fonction.
- 12. URBANISME** Rapporteur : Patrick BEAUDOUIN
Projet d'aménagement du site « IGN », terrains libérés par l'État et mise en place d'un

projet urbain partenarial (PUP) par la ville de Saint-Mandé : autorisation du président pour signer la convention à venir.

- 13. URBANISME** Rapporteur : Patrick BEAUDOUIN
Lancement de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint Mandé.
- 14. ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE** Rapporteur : Jean-Jacques GRESSIER
Rapport d'activité et de développement durable du SIAAP de l'année 2015.
- 15. ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE** Rapporteur : Jean-Jacques GRESSIER
Rapport d'activité et de développement durable du syndicat « Marne Vive ».
- 16. TRANSPORT** Rapporteur : Marie-Hélène MAGNE
Adhésion et cotisations 2016 à verser à l'association Orbival des deux ex-EPCI Communauté de Communes Charenton/St Maurice et Communauté d'Agglomération du Val-de-Marne.
- 17. FINANCES** Rapporteur : Laurent LAFON
Approbation du règlement intérieur de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT).
- 18. FINANCES** Rapporteur : Florence HOUDOT
Autorisation donnée au président d'ouvrir une ligne de trésorerie
- 19. FINANCES** Rapporteur : Florence HOUDOT
Avance forfaitaire au titre du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (F.C.C.T.) 2016.
- 20. FINANCES** Rapporteur : Florence HOUDOT
Fixation de la liste des locaux à usage industriel ou commercial exonérés de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour l'année 2017.
- 21. FINANCES** Rapporteur : Florence HOUDOT
Fixation des montants de base minimum pour le calcul de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)..
- 22. FINANCES** Rapporteur : Florence HOUDOT
Fixation des exonérations de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) applicables à partir de 2017.
- 23. COMMUNICATIONS AU CONSEIL** Rapporteur : le Président
Relevé des décisions prises par le président et le bureau dans le cadre des délégations d'attribution du conseil territorial.

24. QUESTION DIVERSE

Rapporteur : le Président

Fermeture des voies sur berges à Paris : avis négatif de la commission d'enquête – proposition de motion.

La séance, présidée par Monsieur JP Martin, est ouverte à 18 h 47.

M. LE PRÉSIDENT

Bonsoir, chers collègues. Nous avons tenté une expérience pour faire en sorte d'abord que l'on soit un peu plus rassemblés, mais aussi pour que vous puissiez avoir des conditions de travail qui vous permettent de poser vos dossiers, de travailler sérieusement.

Maintenant, si à un moment donné, il faut que l'on rapproche certaines tables, on le fera, mais il ne faut pas que vous vous sentiez seuls à ma gauche, sachant qu'à ma droite, il y a Champigny, Fontenay-sous-Bois, ce n'est pas mal. Je ne sais pas si le directeur général l'a fait exprès, mais en tout cas il a brouillé les cartes.

Je te remercie, Dominique, d'avoir accepté cette modification de ton espace préféré dans lequel tu nous accueilles depuis la création de notre territoire. Toutes les remarques, critiques et suggestions seront les bienvenues.

Nous allons accueillir tout à l'heure un nouveau conseiller du territoire, mais avant je voulais vous faire un point sur un certain nombre de sujets. Il y a eu les vacances entre notre dernier conseil et aujourd'hui. Il s'est passé un certain nombre de choses et, en particulier, tout en souhaitant la bienvenue à ce conseil de territoire de rentrée, je voulais vous faire remarquer que le nôtre a été marqué, une grosse partie de l'été, par l'horreur et la barbarie aveugle. Dans nos conseils municipaux, nous avons souhaité nous recueillir quelques instants. C'est pourquoi je vais vous demander, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir observer une minute de silence pour saluer la mémoire des victimes des attentats de Nice ainsi que celle du père Jacques Hamel qui a été lâchement assassiné dans son église. Je vous remercie.

Minute de silence

Je vous remercie.

Avant de démarrer l'examen des questions inscrites à notre ordre du jour, je souhaite profiter de notre rentrée pour soumettre à votre appréciation quelques observations de portée générale destinées à alimenter nos réflexions mutuelles.

Sur le plan de l'intendance, tout d'abord, vous aviez été nombreux à me faire part de la difficulté que vous rencontriez pour arriver à 18 heures à nos réunions compte tenu de vos activités professionnelles. C'est la raison pour laquelle j'ai pris l'initiative de décaler à 18h30 l'ouverture de nos travaux. Cette question semble se poser aussi pour les commissions, et je laisse le soin à leurs présidents respectifs de faire au mieux pour résoudre de ce problème.

De même, vos conditions matérielles d'installation, avec des chaises équipées de tablettes, n'étaient pas pratiques et ne favorisaient pas le bon déroulement de nos séances : nous avons donc revu les choses et je me réjouis du nouvel agencement de la salle du conseil de territoire, qui je l'espère, vous conviendra.

La ville de Champigny ayant accepté de stocker notre matériel entre chaque conseil de territoire, il sera possible en 2017 d'économiser les 50 000 euros annuels de frais de location de chaises et de tables qui étaient inscrits au BP 2016.

Au niveau du rythme de nos réunions, j'ai demandé à nos services d'organiser moins de réunions, mieux préparées et qui soient davantage propices aux prises de décision.

Le mois que nous venons de vivre a été exemplaire de ce point de vue, notamment sur le dossier de la CFE minimum et de l'avance de FCCT que nous devons adopter avant le 30 septembre : réunion des DGS le 31 août, conférence des Maires élargie aux membres du bureau le 7 septembre, commission finances et CLETC le 19 septembre, et enfin conseil de territoire aujourd'hui même.

Ainsi, ce soir devrait marquer une étape essentielle pour la construction de notre intercommunalité. Paris Est Marne et Bois étant constitué majoritairement de communes isolées, la loi avait prévu que la communauté d'agglomération la plus peuplée soit à titre transitoire la structure servant de base à la naissance de l'Etablissement Public Territorial.

La Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne, dotée d'une organisation administrative dimensionnée pour seulement deux communes, a fait de son mieux avec les faibles moyens dont elle disposait pour que nous appliquions la loi de la République, quelles que soient nos réserves et nos critiques envers la Métropole du Grand Paris et ses subdivisions internes que sont les EPT.

A cette occasion, qu'il me soit permis de remercier publiquement et officiellement les équipes de l'ex CAVM qui n'ont pas ménagé leurs efforts pendant les 6 premiers mois de 2016 malgré l'interco-scepticisme ambiant, les critiques de toute nature, ainsi qu'une méfiance perceptible...

J'en appelle d'ailleurs au respect des personnes concernées qui se voient parfois publiquement et injustement mises en cause notamment dans de récents courriels totalement inacceptables : le débat, s'il est légitime, ne doit pas se transformer en des procès sur la place publique, ce qui est d'autant plus injuste et inélégant que les intéressés, soumis à leur obligation de réserve, n'ont pas la faculté de répondre...

J'appelle chacune et chacun d'entre nous à faire preuve d'esprit de responsabilité dans ce domaine comme dans d'autres ce soir et à l'avenir.

Pour autant, nous devons nous adapter à la nouvelle donne de l'EPT et nous doter des moyens de réussir à rendre notre territoire incontournable au sein de la MGP.

Nous sommes en concurrence directe avec nos voisins Est Ensemble, Grand Paris Grand Est et Grand Paris Sud Est Avenir. Prenons garde de ne pas lâcher la proie pour l'ombre : pendant que certains semblent tentés de mener au sein de notre territoire des guerres picrocholines, nos compétiteurs se structurent, avancent, transfèrent des personnels, construisent des projets utiles à leurs communes membres et à leurs habitants...

Nous sommes incontestablement très en retard par rapport à eux, mais nous disposons de tous les atouts pour rejoindre le peloton, et je l'espère, remporter dans quelques années le maillot jaune.

Et comme le nerf de la guerre reste souvent l'argent, faisons en sorte que notre pacte financier et fiscal donne les moyens à notre EPT de conserver l'état d'esprit qui prévalait au sein de l'ancienne ACTEP pour mener des études et des projets: à cet égard, j'ai chargé Jean-Philippe GAUTRAIS, Vice-Président délégué au développement économique, et Florence HOUDOT, Vice-Présidente en charge des finances, de réunir rapidement le groupe de travail relatif au pacte financier et fiscal, avec l'appui du Président de la CLETC Laurent LAFON.

Mais sans attendre les conclusions de leurs travaux, nous allons vous proposer ce soir d'aller jusqu'au bout du processus que j'évoquais au début de mon intervention: vous regrettiez le poids supposé trop important de l'ex CAVM au sein de notre EPT. Je vous ai donc annoncé en juillet dernier la décharge de fonction du DGS de l'ex CAVM qui assurait à titre transitoire les fonctions de DGS de l'EPT.

Comme dans n'importe quelle organisation ou entreprise, quand on décide de se séparer d'un cadre dirigeant, des garanties prévues par les conventions collectives ou la jurisprudence des prud'hommes s'appliquent. Un préavis de deux mois étant prévu par les textes, la décharge de fonction ne sera effective que le 1^{er} octobre au matin.

Dans le privé, nous aurions la possibilité de conclure un protocole d'accord transactionnel pour en rester là, mais avec à la clef le versement de 6 à 18 mois de salaire.

Dans la fonction publique, un placement en surnombre se voit mis en place, avec le versement de seulement un tiers du salaire et la suppression des avantages en nature.

Personne ne pourra me reprocher de respecter ces dispositions minimalistes, et d'ailleurs si je ne le faisais pas, nous prendrions le risque d'un contentieux beaucoup plus coûteux au final pour notre EPT. L'intéressé se trouve en phase active de recherche d'une mutation sur la France entière et je reste très optimiste quant à l'imminence d'une issue positive.

Pour autant, les urgences étant nombreuses, j'ai souhaité l'arrivée de son successeur dès le 1^{er} août 2016 pour qu'un passage de relais en douceur, fructueux et utile à nos communes, se déroule sereinement. Ainsi, François ROUSSEL-DEVAUX a-t-il pu rejoindre notre collectivité, pendant deux mois sur l'emploi fonctionnel de DGST, avant d'être détaché le 1^{er} octobre sur l'emploi fonctionnel de DGS.

A en juger par les avancées obtenues depuis deux mois, je ne regrette pas cette décision, et je lui avais d'ailleurs accordé une large délégation de signature lui donnant toute légitimité pour assurer le fonctionnement administratif de notre EPT dès le 1^{er} août 2016.

Je remercie les Maires, les Vice-Présidents et les cadres communaux pour l'excellent accueil qu'ils lui ont réservé, car la réussite de sa mission sera notre réussite à toutes et à tous collectivement.

Ainsi, les premières pistes d'organisation se traduiront-elles dès ce soir avec la création de 13 activités accessoires qui permettront aux DGS de nos villes de l'appuyer par leur expertise et je remercie les personnes concernées d'avoir répondu sans l'ombre d'une hésitation à l'appel qui leur a été lancé suite à l'arbitrage favorable des Maires le 7 septembre dernier.

Cette organisation constituera une transition, dans l'attente de la clarification de la répartition des rôles entre la Métropole et les Territoires, sans parler bien entendu des échéances électorales nationales de 2017. Mais quel que soit le résultat de celles-ci, il me paraît hautement improbable que le législateur choisisse de revenir aux communes isolées : nous avons donc tout intérêt à faire vivre une intercommunalité de proximité et de projet au travers de notre EPT.

Bien entendu, j'ai donné comme consigne à notre nouvelle direction générale d'inscrire son action dans le strict respect des règles en vigueur, et certaines délibérations qui seront présentées ce soir illustrent que ma consigne se voit bien appliquée. « Dura lex sed lex » : j'ai bien conscience que cette culture de gestion bousculera certaines habitudes, mais nous

devons cette transparence et cet état d'esprit à nos concitoyens, et je dois cette sécurité juridique à tous les conseillers de territoire. Un cadre légal existe pour la vie de notre intercommunalité, par exemple pour les mises à disposition de personnels ou les frais de déplacements, et il est impossible d'y déroger. Je demande aux Elus d'accompagner cette démarche et d'accepter d'évoluer avec nous au service de cet objectif.

Grâce à ces efforts, nous resterons l'EPT avec les charges de structures les plus faibles par habitant des 12 EPT de la MGP. Et pour autant, nous pourrions disposer de marges de manœuvre pour porter des projets : assises du territoire, étude d'optimisation des déchets, mise en œuvre des compétences obligatoires au plus tard le 1^{er} juillet 2017 et si possible dès le 1^{er} janvier, création d'un club des entrepreneurs à l'échelle du territoire afin de rapprocher les recruteurs des demandeurs d'emplois, lancement d'un pôle de développement « french tech », etc etc soyons innovants !

Toutefois, demander que l'on « coupe le cordon » avec l'ex CAVM implique aussi d'accepter que les 13 villes membres de notre EPT contribuent à son budget 2016. Or, seuls les contribuables de Charenton, Le Perreux, Nogent et Saint Maurice financent notre structure, y compris les indemnités des Elus des 9 autres communes...

Cette situation totalement inéquitable prendra fin ce soir si la délibération que je vous propose, après avis favorable du bureau, de la commission des finances et de la CLETC, relative à l'avance forfaitaire au titre du FCCT 2016 est adoptée. Florence HOUDOT vous la présentera dans quelques minutes.

Couper le cordon, ce sera aussi déménager vers de nouveaux locaux, non pas plus grands, mais plus fonctionnels et offrant une meilleure image de notre territoire que les algécos actuels : ces derniers ont vocation à être démolis car ils contiennent de l'amiante et ne répondent plus à aucune norme d'accessibilité et de sécurité incendie.

Leur propriétaire, la Ville du Perreux, prévoit la construction de logements à cet emplacement, et elle ne souhaite pas renouveler avec l'EPT le bail qui arrive à échéance le 31 décembre prochain, point de vue que je partage.

Igor SEMO, Vice-Président à l'administration générale, présentera ce dossier au prochain bureau du territoire, et nous ferons en sorte que l'augmentation prévisible du loyer soit compensée par des économies de fonctionnement autant que faire se peut.

Je remercie les Maires de Champigny, Joinville le Pont et Maisons Alfort qui se sont manifestés pour accueillir notre futur siège administratif... les candidatures ne sont bien évidemment pas closes, et Igor il te reviendra la tâche difficile de nous proposer en bureau un classement des différents sites qui me paraissent tous de qualité.

Là encore, ce choix se déroulera dans la transparence la plus absolue et je tiens à signaler qu'un site était disponible à Nogent sur Marne en face de la gare RER E mais je n'ai pas souhaité concourir...

- agir dans la transparence et le respect des procédures,
- réfléchir à l'échelle de 500.000 habitants et de 13 Villes,
- maîtriser au maximum nos frais de structure tout en dégagant des marges de manœuvre pour financer des grands projets,

- respecter l'identité des Villes tout en appliquant la loi pour exercer les compétences obligatoires de l'EPT dans le cadre intercommunal,
- refuser une approche fédéraliste tout en saisissant les opportunités d'optimisation de la dépense publique,
- devenir l'EPT de référence de l'Est parisien et peser dans les grands équilibres et sur les choix stratégiques de la Métropole pour mieux se faire entendre à 13.

Tels sont les axes que je vous propose pour cette année 2016/2017 et pour que vive Paris Est Marne et Bois !

Je vous remercie de votre attention et vous propose d'ouvrir nos travaux par la désignation d'un secrétaire de séance : je vous propose la candidature de Marie –Hélène MAGNE.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT

J'ai souhaité que Marie-Hélène MAGNE puisse assurer le secrétariat de séance. Elle va procéder à l'appel, parce que, par délibération en date du 22 août dernier, le conseil municipal de Charenton a désigné Marie-Hélène comme nouvelle conseillère territoriale en remplacement de Caroline CAMPOS-BRETILLON. Je vais passer la parole à mon collègue Hervé GICQUEL pour nous la présenter et tout de suite après, nous commencerons l'appel.

M. GICQUEL

Merci, Président. En quelques mots, je ne retracerai pas l'ensemble du parcours de Marie-Hélène, mais juste pour vous donner l'actualité la plus récente, elle est donc devenue première adjointe de Charenton depuis le 2 mai dernier. Elle est en charge du secteur important de l'enfance et de l'éducation. Et il m'a semblé qu'en tant que première adjointe, elle pouvait utilement représenter la ville de Charenton à mes côtés, mais en tant que vice-présidente du territoire, c'est sans doute la proposition que tu pourras ensuite présenter, Jacques, en tout cas cette première délibération tient à l'installation de Marie-Hélène MAGNE, représentante de la ville de Charenton ce soir au conseil de territoire.

M. LE PRÉSIDENT

Merci Hervé. Bienvenue à Marie-Hélène. On peut l'applaudir.

Applaudissements

M. LE PRÉSIDENT

Tu vois, Marie-Hélène, tu es déjà en fonction et tu vas commencer par l'appel pour cette séance.

Appel

M. LE PRÉSIDENT

Merci. Nous allons passer dans un premier temps à l'approbation du procès-verbal du 11 juillet.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil de territoire du 11 juillet 2016

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions ? Des modifications ? Des corrections ? Il n'y en a pas ? Pas d'abstention, de vote contre ? Le procès-verbal du 11 juillet est accepté.

Lors du conseil de territoire du 6 juin dernier, M^{me} TRICOT-DEVERT a été inscrite dans les conseillers absents alors qu'elle était présente et qu'elle avait signé la feuille d'émargement. C'est cette modification que je vous propose

2 - Election du 7^e Vice-Président suite à la démission de M^{me} CAMPOS-BRETILLON

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? (1) Je vous remercie. Bravo, Marie-Hélène.

Ensuite, je vais passer la parole à Igor SEMO concernant l'approbation du règlement intérieur modifié du conseil de territoire.

3 - Approbation du règlement intérieur modifié du Conseil de territoire de l'Établissement Public Territorial (EPT) ParisEstMarne&Bois

M. SEMO

Monsieur le Président, mes chers collègues, ne soyez pas surpris si l'on a déjà une délibération de modification alors que nous l'avons adopté lors de la séance du 29 mars.

Ce règlement intérieur extrêmement classique fait partie de ces documents que l'on peut se procurer facilement auprès des différentes instances.

Nous avons débattu certains points et le préfet a émis des observations dans un courrier du 28 juin. Nous les prenons en compte.

La première: nous avons inscrit dans le règlement intérieur le principe qu'aucune décision concernant l'une des 13 villes composant le territoire ne pourrait être prise sans l'accord de la commune concernée. Le préfet pense que ce genre de pétition de principe n'a pas sa place dans un règlement intérieur qui doit respecter un certain formalisme, néanmoins, comme nous tenons à ce principe, nous allons trouver un moyen de le réaffirmer et ce moyen, ce sera l'adoption d'une charte de gouvernance sur laquelle je vais travailler avec le directeur général des services et ceux qui veulent bien y participer pour vous proposer un document dès le conseil du mois de décembre.

Deuxième observation, sur le délai de dépôt des questions orales avant la séance du conseil de territoire, ils ont été jugés un petit peu trop longs, ça se discute à 24 heures près. Il avait

été préconisé 72 heures avant le conseil du territoire pour déposer une question et ce délai sera réduit à 48 heures. Cela peut faciliter le dépôt d'un certain nombre de questions.

Troisième point, sur l'organisation des débats, afin de ne pas prolonger de manière excessive les séances du conseil, nous avons pris une mesure qui est remise en cause aujourd'hui, qui consistait à donner la possibilité à chaque conseiller de territoire d'intervenir, mais ensuite, la réponse de l'exécutif avait été apportée d'en rester là. La possibilité sera clairement inscrite dans cette version modifiée du règlement intérieur.

Le dernier point concernait les règles de convocation des commissions permanentes.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des remarques sur ces propositions ?

M. BERRIOS

Merci, Monsieur le Président. Sur l'ensemble des remarques portées par Igor suite à une lettre du préfet, je pense qu'elles sont toutes recevables. La première est une notion de principe qui ne nous empêche pas de l'inscrire dans le règlement intérieur. C'est un principe, soit, qui n'a pas de portée juridique, soit, mais c'est bien notre façon de fonctionner. Il s'agit de l'inscrire comme un principe sans portée juridique, mais un principe général de notre EPT. Je trouve dommage que l'on donne une suite positive à cette remarque-là, qui n'est pas une remarque de position juridique, mais simplement une remarque d'écriture. Dans le règlement intérieur, j'aurais aimé, chacun aura la liberté de s'exprimer et de voter pour ou contre, mais je trouve dommage que l'on ne maintienne pas dans le règlement intérieur ce principe de subsidiarité des communes.

M. LE PRÉSIDENT

D'autres remarques avant d'aller plus loin ?

M. COCQ

Merci, Monsieur le Président. D'une manière générale, je trouve que les amendements proposés vont dans le bon sens. Je regrette de la même manière que nous ne puissions plus affirmer ce principe qui est important et qui est le cadre structurant de notre EPT, à mon sens, et en tout cas de la vision que je voudrais voir donnée à cette réforme territoriale pour le temps qu'elle restera en place. Je n'ai pas votre optimisme sur cette question-là, M. le Président, par contre je m'abstiendrai au moment du vote, car cela implique de voter en blanc dans l'attente légitime de la charte, mais ayant été échaudé par un vote en blanc par le passé au sein de cet EPT, je ne reproduirai pas la même erreur.

M. SEMO

Je voudrais faire une proposition à Sylvain BERRIOS et à tout le conseil : dans le règlement intérieur, on mentionne le fait qu'il y aura une charte de gouvernance. Comme ça, c'est de nature à te rassurer sur le fait que les principes auxquels nous tenons seront bien édités et je m'engage à le proposer d'ici le mois de décembre, finalement très rapidement, et l'on y travaillera ensemble, j'en suis sûr.

M. LE PRÉSIDENT

Je retiens la proposition d'Igor de simplement ajouter qu'une charte de gouvernance sera prochainement élaborée. Y a-t-il des abstentions ? (7) Des votes contre ? (0) Je vous remercie. Et nous marchons sur la proposition d'Igor SEMO pour qu'en décembre, nous nous retrouvions sur cette évolution.

4 - Adhésion de l'Établissement public territorial ParisEstMarne&Bois au syndicat mixte Paris Métropole

M. SEMO

Une délibération relative à l'adhésion qui vous est proposée de l'Établissement public territorial au syndicat mixte ouvert Paris Métropole. Le rapport de la présentation est clair. Je vais juste le compléter en indiquant que le montant de la contribution s'élèverait à 10 centimes par habitant, donc pour 500 000 habitants, une contribution d'environ de 50 000 euros et cette contribution nous paraît nécessaire pour pouvoir participer aux travaux de ce syndicat.

M. BEAUDOUIN

Je m'interroge sur le bien-fondé de continuer avec ces organismes qui s'empilent les uns sur les autres pour réfléchir sur la Métropole du Grand Paris. Autant Paris Métropole a eu sa nécessité quand il s'agissait de créer la métropole, autant aujourd'hui nous avons la Métropole du Grand Paris, les EPT, il y a le conseil régional d'Île-de-France, l'Association des Maires d'Île-de-France: le Parlement a largement débattu sur le sujet. Je note que l'on nous invite encore au mois d'octobre à venir participer à un colloque sur les visions stratégiques du Grand Paris. Or nous avons fait séminaires, colloques, nous avons débattu pendant 7, 8 ou 9 ans auparavant. Très sincèrement, je me pose la question de la nécessité de continuer Paris Métropole. Je note que le conseil régional d'Île-de-France abaisse considérablement sa subvention à Paris Métropole, qui passe de 370 000 à 70 000 euros, que le département du 78 ne souhaite plus participer financièrement et que d'autres communes commencent à se retirer de ce syndicat.

L'Association des maires d'Île-de-France peut représenter les 1 280 communes et être un lieu de débat sur notre avenir. Il y a aussi les EPT qui représentent nos territoires maintenant et qui ont vocation à réfléchir. Je crois que notre temps aussi est compté. Il faut aller à la MGP, il faut aller aux commissions, on a nos communes, on a nos vies professionnelles. Sincèrement, je vais m'abstenir sur cette délibération, je pense qu'à un moment donné, il va falloir que l'on tranche.

M. LE PRÉSIDENT

Avant de passer la parole à M. ADENOT, je voulais vous dire que j'ai sciemment mis cette délibération à l'ordre du jour parce qu'actuellement au sein de Paris Métropole, on reçoit un certain nombre de remarques du type de celles de Patrick. En tant qu'ancien président de Paris Métropole, je comprends les remarques qui viennent d'être faites. C'est pour cela que je reste très ouvert sur la suite des événements sachant qu'avec le Président de l'AMIF et le président de Paris Métropole, nous avons commencé à travailler à un rapprochement, voire à une fusion, entre les deux pour faire en sorte que Paris Métropole apporte, en matière de

commission du travail et de réflexion, sa potentialité au sein de l'AMIF de façon à ce que, progressivement, nous n'ayons qu'une structure de ce type. Je comprendrais très bien les réticences de certains de nos collègues vis-à-vis du versement de cette subvention, sachant qu'il y a plusieurs départements qui se sont retirés déjà. La région donne une cotisation symbolique alors qu'elle était beaucoup plus élevée. Par conséquent, nous sommes dans une phase de transition.

M. ADENOT

Je n'ai pas le souci de maintenir tel quel ce syndicat mixte qui nous a permis de préparer les choses et qui n'a malheureusement pas été écouté suffisamment par l'État, tant s'en faut, puisque l'on s'est retrouvé avec un gouvernement qui nous a imposé une loi qui n'avait pas grand-chose à voir avec notre travail.

Pour autant, il y a eu des choses avancées, et notamment en matière de discussion avec la grande couronne, il y a encore un peu de travail avant que l'on puisse trouver l'équivalent dans l'AMIF. Je serais pour qu'on leur propose, c'est déjà le cas, de réduire la voilure, ce n'est pas la peine d'avoir un gros outil. Cet outil a encore du sens pendant quelques mois, voire au-delà. C'est le seul endroit où l'on peut discuter en partenaire de la DGCL sur le Fonds de solidarité Île-de-France, sur les péréquations, et la commission finance de la métropole à laquelle je participe ne peut pas poser ces sujets de la même façon. Il y a encore un intérêt, je ne dis pas que je proposerai la même chose l'an prochain. Là, on est quand même à 10, 15 centimes. C'est évidemment beaucoup moins que notre contribution précédente. Il y a pas le même outil. Je suis pour que l'on prolonge encore un peu même si, du point de vue des emplois du temps, c'est extrêmement compliqué pour ceux qui dirigent, mais il pourrait y avoir un certain partage des tâches.

Certaines villes de grande couronne y sont très attachées, parce que leur expérience de leurs nouvelles intercommunalités n'est pas complètement calée. Il reste des débats importants, le territoire de la métropole est-il pertinent ? On avait tous ici des idées différentes par rapport à ça. Avoir cet espace prolongé avec son patrimoine n'est pas forcément farfelu.

Je suis pour maintenir les choses en l'état, mais avec l'esprit qu'a souligné notre Président Jacques Martin, évidemment c'est une période transitoire. Ça ne peut pas être inscrit durablement, ça fait un cumul de strates et d'énergie qui est compliqué pour les élus.

M. LE PRÉSIDENT

J'ajouterai à ce que vient de dire Dominique que le périmètre de Paris Métropole n'est pas celui de la Métropole du Grand Paris, puisqu'il intègre des collectivités de grande couronne. Il fait le lien entre la grande couronne... Ce que fait encore plus comme lien l'AMIF.

M. BERRIOS

Merci, Jacques. Je suis très réservé sur cette délibération. Autant c'est vrai, il faut rendre hommage à ce syndicat mixte, qui n'était pas un syndicat mixte au départ, mais qui l'est devenu, pour le travail de réflexion pour l'ensemble de la Métropole du Grand Paris, même si les conclusions du gouvernement n'ont pas été celles de la Métropole du Grand Paris. On peut même dire que l'on a été trahi. Mais le travail a été fait. Moi, je n'ai pas pu participer aux travaux de Paris Métropole, je pense que c'était une bonne chose d'y être, de pouvoir dessiner ce que serait cette future métropole, et ce que seraient, au-delà de la métropole,

les capacités en intercommunalité, syndicat de communes et autres formes de participation mutualisante possible.

Là, désormais nous avons la Métropole du Grand Paris pour réfléchir, Dieu sait qu'à la Métropole du Grand Paris, il y a des commissions. Il s'en crée une tous les jours, on va finir pas être champion du monde des commissions. Il y a également l'EPT qui n'est pas sans réflexion et sans capacité à se projeter. Le coût est quand même de 50 000 euros. Ça représente l'équivalent de deux fois la contribution de Saint-Mandé, ou la moitié de Saint-Maur. C'est quand même ça que l'on nous demande. Je suis très réservé sur l'utilité future et surtout le coût pour un EPT qui n'a pas autant d'argent dans les caisses. Je suis très réservé, je ne serai pas pour une abstention, je voterai contre cette délibération.

M. LAFON

Je partage un peu les points de vue précédents en tant qu'un des fondateurs de Paris Métropole. Je crois que les réflexions sur l'utilité de la structure se posent depuis la création de la Métropole du Grand Paris même si Jacques a raison de rappeler que le périmètre n'est pas tout à fait le même et que Paris Métropole permet un dialogue avec la grande couronne. Il n'en reste pas moins qu'il y a une réflexion qui est maintenant assez avancée sur le devenir de ce syndicat mixte, que les avis sont plutôt convergents vers une disparition du syndicat mixte et avec un regroupement avec l'AMIF même si le processus n'est pas engagé en tant que tel, il y a une réflexion assez avancée sur ce sujet. Un certain nombre de collectivités ont d'ores et déjà annoncé qu'elles ne cotiseraient pas l'année prochaine. Je pense en particulier à la région. Donc, faire rentrer le territoire dans une structure qui a vocation à disparaître n'est pas forcément très utile. À la rigueur, nos communes qui y sont déjà prendront la décision individuellement d'y rester ou pas sur ce qui pourrait être le dernier exercice, en 2017, mais il n'est pas forcément opportun de faire rentrer le territoire dans cette structure qui a vocation à disparaître.

M. CAPITANIO

Je rejoins exactement ce qu'a dit Laurent à l'instant. Nous finançons déjà, via les communes, le syndicat de Paris Métropole ; participer maintenant au titre du territoire nous ferait doubler notre participation à ce territoire, à un moment où le rapprochement avec l'AMIF s'organise. Donc, cela ne me paraît pas justifié et si l'on pousse le raisonnement un peu plus loin, sur les 12 territoires, ça veut dire concrètement que l'on investirait 700 000 euros dans un syndicat qui a vocation à fusionner avec l'AMIF. Pour notre part, nous ne voterons pas la délibération également.

M. PETTENI

J'ai juste une question, c'est que compte tenu des structures mises en place, région, MGP, EPT, dans quel domaine peut-on attendre une aide, un éclairage de Paris Métropole ? Si l'on cotise, c'est bien pour avoir un retour, quelque chose.

M. LE PRÉSIDENT

C'est exact. C'est une question très claire et très pragmatique. Paris Métropole, aujourd'hui, continue à animer un certain nombre de travaux en matière de vision du Grand Paris, etc. Ça, c'est que j'appellerais la généralité et c'est ce qui a d'ailleurs constitué sa valeur ajoutée dans les débats qui ont eu lieu avant la création de la Métropole du Grand Paris. Sachez que

la mission de préfiguration au sein de laquelle nous avons travaillé était présidée conjointement par le président de Paris Métropole et par le préfet de région.

C'est la loi qui a reconnu l'intérêt de Paris Métropole dans ce processus, puisque l'on superposait un peu les travaux de Paris Métropole et ceux de la préfiguration. Il se trouve qu'avant la création de la Métropole du Grand Paris, les intercommunalités, les EPCI, avaient un collège, ont toujours un collège, et que, naturellement, le président actuel de Paris Métropole a souhaité que l'on propose l'entrée au sein du conseil d'administration du bureau de Paris Métropole aux EPT. Les grandes communautés d'agglomération de grande couronne, certaines d'entre elles sont membres de Paris Métropole.

Dans le passé, pas si vieux que ça, Nogent, Le Perreux, cotisaient en tant que villes et puis la communauté d'agglomération était adhérente en tant qu'intercommunalité. Aujourd'hui, comme cela a été rappelé par Laurent, nous avons bien avancé dans les travaux avec l'AMIF, on est en train de regarder d'ailleurs comment on va pouvoir accélérer le processus de rapprochement entre les deux structures, sachant que l'on aura besoin de toute façon dans les mois qui viennent d'un lieu de débat, notamment si nous souhaitons, et nous sommes nombreux à le souhaiter, une modification de la loi NOTRe. Il faudrait bien que l'on en discute dans un endroit particulier.

C'est pour cela que je ne souhaitais pas prendre la décision en ne vous présentant pas cette délibération. Je souhaitais que chacun d'entre vous prenne sa position en son âme et conscience, sachant que si jamais nous décidons d'adhérer à Paris Métropole, ce ne serait, comme l'a dit Dominique Adénot, que cette année puisque l'année suivante, il n'en est même plus question.

En ce qui me concerne, dans tous les cas, j'ai cette position au niveau de la ville de Nogent-sur-Marne puisque nous adhérons encore cette année à Paris Métropole, mais l'année suivante, nous n'adhérerons pas. Nous sommes dans une situation où chacune de nos communes a la liberté de décider de le faire, et l'EPT qui vient de naître n'a pas encore d'histoire, il n'est pas partie prenante dans le devenir de Paris Métropole si l'on se range à la dimension actuelle. C'est un peu les remarques que je pouvais faire.

M. BENISTI

Le problème, en fin de compte, c'est de savoir quel est le lieu ou l'espace de débat que nous allons avoir pour discuter avec la région et les villes de la grande couronne parce que l'on est en train aujourd'hui à la Métropole du Grand Paris, en matière de développement économique, de parler de grands projets, au sein de notre territoire, de parler de grands projets également de développement de territoire. On ne peut pas faire abstraction des débats que nous pourrions avoir également avec la grande couronne, avec la région et avec les départements. Donc, ma question est simple : quel est l'autre espace qui existera pour discuter avec la région, la grande couronne et les départements ?

M. LE PRÉSIDENT

Dans notre esprit, c'est une réponse peut-être un peu rapide en ce qui me concerne, mais il y a d'abord les commissions de la Métropole du Grand Paris qui devraient pouvoir réfléchir, mais uniquement sur le territoire métropolitain. Le lien avec la grande couronne n'existe pas par la métropole. L'autre lieu, c'est en fait ce que nous avons souhaité, un certain nombre, c'est rapprocher l'AMIF et Paris Métropole pour avoir cet espace dont tu viens de parler. Le tout, c'est que cela va prendre un peu de temps, au moins 6 mois, pour que tout cela puisse

se monter, parce qu'il y a aussi un problème de personnel au sein de Paris Métropole. Il va falloir faire des coupes sombres, faire en sorte qu'il n'y ait qu'une seule équipe au travail.

Donc, c'est ce lieu-là, si tu veux, c'est le mélange de l'AMIF et Paris Métropole qui sera le lieu de débat. Actuellement, il y a des réunions de travail avec les communautés d'agglomération de grande couronne au sein de Paris Métropole pour garder le contact avec ce qui est de l'autre côté. Un des éléments importants dans ces débats, c'est que ça enrichit nos démarches pour faire en sorte que les EPT ne deviennent pas des territoires déconcentrés de la métropole en 2020, mais gardent leur fiscalité et leur statut d'EPCI, parce que le lien entre les communautés d'agglomération de grande couronne et les EPT est un lien biseauté au départ parce que l'on n'a pas les mêmes statuts et les mêmes devenirs. Par conséquent, le lien, les discussions que nous avons avec la grande couronne nous aident à justifier le même statut pour les EPT que ceux de grande couronne. C'est un peu ça, mais il faut dire qu'il faudra 6 mois pour mettre en place ce dispositif.

Est-ce que l'EPT doit entrer dans un dispositif dans lequel il n'était pas ? Je pense que notre débat doit être beaucoup plus au niveau de nos communes qu'au niveau de l'EPT. Maintenant, c'est mon avis, mais ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire attention de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain.

M^{me} FENASSE

Une simple question de procédure. Il me semble qu'à partir du moment où cela engage les finances du territoire, cela aurait dû passer en commission des finances. Or, cela n'a pas été le cas à la dernière commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT

C'est vrai, vous avez raison. Vous avez raison, ce n'est pas pour autant que l'on va dégager en touche. On pourrait renvoyer cela à plus tard. Les échanges qui viennent d'avoir lieu nous permettent de gagner du temps.

M. BERRIOS

Merci, Jacques. Très rapidement. D'abord nous finançons déjà l'AMIF. Les communes financent déjà l'AMIF. C'est une première chose, ça fait un double financement pour un projet de fusion. Ils vont avoir une corbeille de naissance assez forte. Nous aurions aimé avoir la même pour l'EPT.

Deuxièmement, l'EPT est partie intégrante de la MGP. À un moment donné, il faut savoir qui travaille autour de quoi. La MGP a une vocation métropolitaine, le conseil régional a une vocation métropolitaine plus les territoires au-delà. L'EPT a une vocation sur le territoire des 13 communes. Occupons-nous chacun de ce que nous faisons, essayons de le faire bien. Je pense que le voisin ne s'en portera pas plus mal. Pour ce qui concerne les élus de Saint-Maur-des-Fossés, je propose de voter contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT

Autre précision, suite à ce que vient de dire M. BERRIOS, la MGP va cotiser symboliquement à Paris Métropole pour l'année 2016, comme la région le fait pour l'année 2016 en annonçant que l'année suivante, il n'y aura pas de cotisation. Je pense que l'on a échangé suffisamment pour passer au vote.

Y a-t-il des abstentions ? (7) Qui est contre ? (80)

La délibération est rejetée.

5 - Désignation d'un représentant titulaire et un suppléant du Conseil de territoire au sein de l'Agence métropolitaine des déchets ménagers (SYCTOM)

M. SEMO

Le point suivant concerne la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant du conseil à l'Agence métropolitaine des déchets ménagers que l'on connaît davantage sous le nom de SYCTOM. À la suite de la démission de M^{me} CAMPOS-BRETILLON, la ville Charenton-Le-Pont propose au conseil de territoire de désigner M. Hervé GICQUEL. En tout cas, je trouve ça très positif qu'un maire s'implique personnellement dans la gestion de cette agence qui est extrêmement importante.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions ? Des commentaires ? Il n'y en a pas.

M. PIO

J'ai une remarque. C'est encore une question de forme comme ce que Delphine FENASSE a dit précédemment, mais en 2017, il y a la loi sur le cumul des mandats qui va passer, je trouve que ça fait un peu beaucoup en terme de cumul. Ça n'entre pas dedans ? C'était juste pour savoir.

M. LE PRÉSIDENT

On n'est pas dans la loi sur le cumul des mandats. C'est le maire qui veut représenter sa ville au sein du SYCTOM. Par contre, la question que je voulais vous poser, c'est y a-t-il quelqu'un qui souhaite un vote à bulletin secret ?

Mes collègues sont en train de me chahuter, parce que j'ai voté contre la délibération que je présentais concernant Paris Métropole. Je vous ai dit qu'au sein de ma ville, nous voterons une cotisation transitoire. Mais je pense que l'histoire de l'EPT, qui est toute récente, nécessitait que l'on dise oui ou non à Paris Métropole et, par conséquent, personnellement, je trouvais que l'EPT ne devait pas cotiser, mais il fallait que je vous présente cette délibération. Je n'allais pas décider moi-même de dire non, c'était à vous de le décider.

Je mets aux voix la candidature en tant que titulaire d'Hervé GICQUEL. Y a-t-il des abstentions ? (3) Des votes contre ? (0) Hervé est donc membre titulaire.

M. SEMO

On est passé au vote avant que je précise que pour la suppléance aussi, il y a un autre changement puisque c'est madame Marie-Hélène MAGNE, ce qui est assez logique, puisqu'elle est vice-présidente en charge de ce domaine, qui succède à Madame Delphine HERBERT ici présente.

M. LE PRÉSIDENT

C'est cela. J'allais passer au vote pour Marie-Hélène MAGNE. Concernant la candidature en tant que suppléante de Marie-Hélène MAGNE, y a-t-il des abstentions, des votes contre ? (0)

6 - Modification des indemnités de fonction attribuées aux Conseillers du territoire ParisEstMarne&Bois

M. SEMO

Sur la modification des indemnités de fonction, je pense qu'il y aura une position unanime des membres du bureau, me semble-t-il, d'après les réunions que l'on a pu consacrer à ce sujet important. On revient à nouveau devant vous pour une modification du régime d'indemnité. Ça concerne chacun des conseillers territoriaux. Ça peut donner l'impression un petit peu de tâtonner, mais on essaie de trouver les dispositions pratiques et les plus efficaces, sachant qu'il y a eu unanimité pour considérer qu'il faut reconnaître le travail qui est fait. Ça passe aussi par l'aspect indemnitaire et l'on a tous à l'esprit les discussions déjà assez intenses que l'on a eues sur ce sujet lors de précédents conseils.

Le dispositif qui avait été adopté, et qui avait été contesté par certains, consistait à fixer une indemnité et un complément indemnitaire visant à compenser les frais de déplacement de manière forfaitaire. Ce dispositif un peu bancal pose deux problèmes. Le premier, c'est que l'on sait bien que les frais de déplacement ne sont pas les mêmes pour tous. D'où le choix de faire quelque chose de forfaitaire, ce n'est jamais très juste ni efficace. Deuxièmement, on voyait bien que ça ne répondait pas à l'attente des conseillers du territoire. Je suis vice-président chargé de l'administration générale, ça posait des problèmes administratifs trop lourds, puisque l'on veut une administration légère, une structure légère, il fallait produire des justificatifs, les contrôler, etc. On peut en faire l'économie.

M. LE PRÉSIDENT

Pour les collègues de Champigny, ce n'était pas évident.

M. SEMO

Ils ne pouvaient pas produire de justificatif, ce n'était pas très pertinent comme système. On vous propose aujourd'hui un nouveau dispositif qui consiste à porter l'indemnité à 162,53 euros bruts mensuels, 145 euros nets. On supprime l'allocation pour frais de transport. Le système serait simple, plus efficace, beaucoup plus facile à gérer; il va dans le bon sens. Il ne répond peut-être pas à toutes les demandes, toutes les attentes, mais c'est un progrès par rapport au dispositif que l'on avait adopté.

Ensuite, reste la question de la sanction éventuelle d'un absentéisme excessif, on peut travailler sur le sujet. L'idée, ça serait que l'élu qui ne participerait pas à plus d'un tiers des réunions du territoire ou des commissions, qui manquerait les 2/3, pourrait à un moment se voir sanctionné. Je pense que c'est un cas de figure plus théorique, mais toutes les assemblées aujourd'hui adoptent ce genre de mesure. Mais votre présence ce soir, malgré l'austérité des débats et la longueur prévisionnelle des débats, montre qu'il y a encore une forte implication. Voilà le nouveau dispositif qu'il est proposé d'adopter et qui pourrait entrer en vigueur au 1^{er} octobre si vous le voulez bien. Merci.

M. LACHELACHE

Juste une remarque sur le taux de présence. On avait fait remarquer que c'était assez tôt dans la soirée, les réunions, et que cela ne permettait pas à tout un chacun de participer. Est-ce que l'on peut reprendre en compte de nouveau cela, que ce soit les réunions de commission ou les réunions du conseil de territoire ?

M. SEMO

Il peut y avoir une tolérance si des gens, comme moi, arrivent un peu en retard. J'espère que je ne serai pas compté comme absent. On peut s'adapter un petit peu comme ça. On ne peut pas faire toutes les réunions après 20 heures. J'entends des réactions spontanées, sans bulletin secret, je pense que ça ne serait pas bienvenu.

M. LE PRÉSIDENT

Par ailleurs, l'administration resterait présente au-delà de ses heures normales de travail. Là, nous avons décalé d'une demi-heure. Mais là, c'est moins grave, parce que 6 h 30, 7 h, ça passe encore. On va essayer de marcher comme ça et l'on verra à l'expérience.

M. COCQ

Je me félicite que ce que nous avons pu mentionner à l'époque en séance ait été intégré, ça n'a pas pu être le cas pendant la séance où nos arguments avaient été balayés d'un revers de main, pour autant je voterai à nouveau contre cette délibération puisque je considère que nous n'avons toujours pas eu le débat de fond général sur la question des indemnités.

M. LE PRÉSIDENT

D'autres remarques ?

M. CLODONG

Merci, Monsieur le Président. Juste réaffirmer ce que j'ai indiqué en commission des finances. Nous allons dans quelques rapports chercher des économies pour essayer de limiter l'avance de trésorerie qui va être demandée aux communes, à l'EPT, 300 000 euros, en année pleine, 150 000 euros pour 2016. Je considère que nous sommes tous, en tout cas pour les élus des majorités municipales respectives, issus de conseils municipaux où nous touchons des indemnités, nous représentons dans l'EPT nos communes. Je le dis d'autant plus que je suis moi-même non indemnisé au titre de mon mandat d'élus de l'opposition, et que je n'ai pas souhaité bénéficier d'indemnité depuis le mois de juillet. Démontrons à la population que nous sommes utiles et puis viendra le temps des indemnités. Je voterai contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT

Nous avons attendu le mois de juillet pour verser les indemnités. Et le deuxième point, chacun peut avoir en son âme et conscience des positions de ce type, mais le fonctionnement de la démocratie suppose aussi un minimum de reconnaissance et je dirais que c'est un minimum de reconnaissance dont on parle. Maintenant, au-delà de tout cela, c'est la loi. Chacun est libre à titre personnel d'interpréter la loi, mais c'est la loi.

Y a-t-il d'autres remarques et d'autres questions ? Il n'y en a pas. Je vais le mettre aux voix. Y a-t-il des abstentions sur cette délibération ? (1) Des votes contre ? (2) Je vous remercie.

POLITIQUE DE LA VILLE

7 - Désignation des représentants du conseil de territoire au sein du conseil d'administration de la « Mission Locale de Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maurice et Saint-Maur-des-Fossés »

M. BENISTI

Merci, Monsieur le Président. Ça va être très rapide. C'est la désignation des représentants de conseil de territoire au sein du conseil d'administration de la Mission locale de Maisons-Alfort, Charenton-Le-Pont, Saint-Maurice et Saint-Maur. Il faut désigner 4 titulaires dans le CA de cette Mission locale puisque la communauté de communes Charenton-Le-Pont, Saint-Maurice n'existe plus. Nous devons désigner 4 représentants, 2 de Charenton-Le-Pont ; j'ai Hervé GICQUEL et Benoît GAILHAC à vous proposer pour Charenton, et 2 pour Saint-Maurice, Thibault VITRY et Igor SEMO.

Je vous demanderai la possibilité de ne pas utiliser le scrutin privé, je pense avoir l'unanimité pour ça, et de procéder à la désignation de ces représentants.

M. LE PRÉSIDENT

D'après ce que je crois avoir compris, il y a deux candidats qu'il faut que nous élisions, c'est ceux de Charenton-Le-Pont et Saint-Maurice. Saint-Maurice, je pense que l'on ne peut que le confirmer, parce qu'il n'était pas en communauté de communes avant. On peut les garder tels quels, mais ça ne veut pas dire pour autant que l'on ne va pas essayer de faire un paquet cadeau. Si vous en êtes d'accord, les candidats de Charenton sont Hervé GICQUEL et Benoît GAILHAC. Y a-t-il des abstentions ? (2)

M. PYO

Je me permets aussi de parler. On est à une époque où l'on souffre de la crise de la représentation des politiques, je trouve ça terrible qu'il y ait des personnes qui soient dans toutes les instances. Je pense que c'est humainement impossible que tout le monde soit tout le temps partout. C'est la raison pour laquelle je m'abstiens.

M. LE PRÉSIDENT

Deux abstentions. Il n'y a pas de vote contre. Merci. Les deux autres noms ?

M. BENISTI

De Saint-Maurice, Thibault VITRY et Igor SEMO.

M. LE PRÉSIDENT

Là, c'est pour les confirmer, puisqu'ils y sont déjà. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Unanimité.

8 - Approbation du Protocole de Préfiguration des projets de renouvellement urbain des quartiers des Larris et de la Redoute à Fontenay-sous-Bois – Autorisation au Président de signer le protocole

M. LACHELACHE

Dans la continuité de l'élaboration du dossier d'intention de la ville de Fontenay-sous-Bois pour la préfiguration des projets de renouvellement urbain d'intérêt régional des quartiers Larris et de la Redoute, la ville de Fontenay s'apprête à signer le protocole de préfiguration avec l'ensemble des partenaires engagés dans ces projets. L'Établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, compétent depuis le 1er janvier 2016 en matière de politique de la ville, assure la continuité des politiques menées par les villes du territoire et à ce titre est signataire du protocole.

Ce document a été élaboré par les services municipaux de la ville de Fontenay, assistés de la SPL Marne et Bois Aménagement. Il met en avant les objectifs de renouvellement urbain des deux quartiers prioritaires répondant aux grandes orientations du pilier cadre de vie et renouvellement urbain du contrat de ville.

Par ailleurs, le protocole de préfiguration arrête le programme de travail détaillé nécessaire pour aboutir au projet de renouvellement urbain opérationnel en précisant les modalités de financement des études. Il évoque également les conditions d'association des habitants et des usagers au projet ainsi que de gouvernance et conduite de projet. On est dans un cadre de transformation urbaine comme peut-être d'autres villes en ont connu, assez classique, où il s'agit, plutôt que de détruire, ce qui est parfois assez traumatisant pour les populations qui vivent dans ces quartiers, plutôt d'aménager différemment, de désenclaver ces quartiers, et d'y amener aussi une action économique au plus près.

M. LE PRÉSIDENT

Merci. Est-ce que certains d'entre vous ont des questions sur ce dossier ? Il n'y a pas d'abstention, pas de vote contre ? Merci.

9 - Création de 13 activités accessoires

M. SEMO

Cette délibération est très structurante pour le territoire. Je voudrais en souligner l'importance. Nous avons pris la décision d'organiser le territoire en cherchant à remplir ses missions, mais en se dotant des moyens administratifs les plus légers possible puisque si l'on réduit les moyens administratifs, on réduit les dépenses de fonctionnement. Et ça, c'est un choix qui est unanimement partagé. Comment faire ?

Le Président Jacques JP P Martin a proposé, avec notre DGS, de faire appel aux compétences qui existent dans le territoire, notamment aux directeurs généraux des services. Nous avons un potentiel considérable, 13 villes, 13 DGS. Ils ont chacun la capacité d'apporter leur contribution au bon fonctionnement du territoire. L'alternative aurait consisté à faire un bel organigramme et à recruter des DGS adjoints en nombre comme certains autres territoires l'ont fait, et c'est aussi respectable, mais ce n'est pas notre choix. Ce n'est pas l'objet de la délibération de ce soir.

L'idée est de demander à chaque DGS d'exercer, en plus de ses fonctions de DGS dans sa propre commune, une mission pour le compte du territoire, une mission transversale. Ça demande un grand effort à l'ensemble des maires concernés. Je pense qu'il faut vraiment le souligner et les remercier ce soir. Chaque maire, par cette délibération, accepte que, dans l'intérêt collectif, l'intérêt du territoire, son DGS participe à des réunions, fasse des notes, mène des réflexions, anime des commissions pour le compte du territoire.

Je pense que c'est un moyen très structurant de faire vivre le territoire et de le construire. Beaucoup de gens nous demandent ce qu'est le territoire ParisEstMarne&Bois, quels sont ces projets, sa vision. Un des moyens, je pense, d'augmenter l'adhésion à ce territoire, c'est d'avoir des DGS qui y participent.

Quand je dis que c'est pour des fonctions transversales, je prendrai quelques exemples. Je prendrai celui de la directrice générale des services de Saint-Maurice qui va exercer la fonction juridique. Elle va travailler avec les vice-présidents et je trouve ça très intéressant, et j'espère que son travail sera apprécié. Elle travaillera avec différents vice-présidents qui, par ailleurs, sont maires ou pas d'autres collectivités. On va travailler de manière un peu croisée.

Dans mon cas, ayant en charge les ressources humaines, je travaillerai avec une DGS de Nogent-sur-Marne et le DGS de Saint-Mandé, tous les deux impliqués dans la question des ressources humaines. J'aurai besoin de cet appui. Je pense que l'on a là une approche très intéressante. Il en résulte un coût, mais qui est sans commune mesure avec le recrutement d'un agent puisque ces DGS, DGS adjoints, ou DGST recevront pour l'exercice de ces activités accessoires une prime qui est proposée au taux de 18 % de l'indice brut 2015. Ce qui veut dire, en clair, 600 euros par mois. Pour vous donner un ordre de grandeur, dans d'autres territoires, sans chercher à polémiquer, on arrive jusqu'à 1 500 euros de complément de rémunération. 600 euros, je pense que ça reste extrêmement mesuré et l'enveloppe à elle seule représente l'équivalent d'un poste de DGST. On ne va pas créer de poste de DGST dans la délibération suivante, on va vous proposer de le supprimer.

C'est un territoire de 500 000 habitants qui n'aura pas de DGST. C'est loin d'être anodin. C'est pour ça que je me permets d'insister sur l'importance de cette délibération qui nous engage tous, qui a été mûrement réfléchie et qui répond à la demande des conseillers du territoire. En espérant avoir été complet, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT

J'ajouterai qu'une conférence des DG a été mise en place et qu'elle aura un travail de transversalité très important au fur et à mesure des débats, parce que cela veut dire que, non seulement il y aura ces activités accessoires, mais aussi tous les DG participeront aux débats sur toutes les délibérations, quelles que soient les thématiques de ces délibérations. Y a-t-il des questions ?

M. BERRIOS

Sur le fond, c'est plutôt une bonne idée d'aller chercher des compétences là où elles sont. J'ai deux remarques. Première remarque, Igor nous a indiqué quel serait pour Saint-Maurice, Nogent, Saint-Mandé, le rôle des différentes personnes susceptibles d'être concernées par la délibération, j'observe que cette répartition a déjà eu lieu. En tout cas, c'est ce qui vient d'être dit. J'observe que Saint-Maur n'a pas été consulté.

La deuxième chose, la ville de Saint-Maur-des-Fossés, et son maire que je suis, mettra à disposition avec plaisir, dans le cadre de ces 13 activités accessoires, un cadre, mais il appartiendra au maire de Saint-Maur-des-Fossés de dire si c'est le DGS, le DGST ou un autre administrateur. Par conséquent, j'aimerais que l'on modifie cette délibération en conséquence.

M. LE PRÉSIDENT

Il y a même des cadres A qui peuvent être dans cette compétence. Là, actuellement il y a eu des échanges. Igor a donné des exemples.

M. BERRIOS

Je dis simplement que le maire de Saint-Maur, c'est moi qui décide, ce n'est pas une rumeur ou un mail qui décide. Et deuxièmement, c'est un cadre qui sera décidé par le maire de Saint-Maur, si c'est un DGS, un DGST ou un cadre A administrateur. Nous ne sommes pas des variables d'ajustement.

M. LE PRÉSIDENT

La ville de Saint-Maur a bien été consultée, il n'y a pas lieu de modifier cette délibération.

M. LE GUILLOU

Désolé de faire entendre une voix un peu dissonante sur la structuration de l'EPT qui est proposée ce soir. Je suis extrêmement sceptique sur les capacités aujourd'hui, dans une phase qui n'est plus une phase pré-opérationnelle de mise en œuvre de projet, de constitution d'un territoire, d'un fonctionnement qui aboutit en fait à un dédoublement fonctionnel du DGS puisque par nature, c'est d'abord quelqu'un de très occupé. On peut s'interroger légitimement sur la capacité à cumuler les fonctions qui sont celles de la direction de ville surtout dans une perspective où le transfert de compétences n'est pas quelque chose qui est acté, au contraire. Et donc, il sera saisi auprès d'un autre élu qui peut ne pas avoir les mêmes orientations dans sa direction, d'une mission qui est une mission de représentation du territoire.

Cette idée peut paraître brillante pour éviter d'embaucher, pour dire nous allons minimiser les frais de fonctionnement. Sur le plan de la vie courante, moi je l'ai vu fonctionner dans des établissements territoriaux pendant les phases de conception, c'était déjà très lourd. Là, dans la vie courante avec les responsabilités qui sont celles du DGS dans une période où l'argent est rare et la nécessité de suivre très précisément la gestion courante et le financement des projets est quelque chose d'essentiel, je trouve que c'est quelque chose qui aboutit à risquer tout simplement d'enterrer les projets qui sont dits subsidiaires, mais qui à mon avis ne sont pas du tout subsidiaires. Ils sont très importants.

Prenons la politique de la ville. Est-ce que c'est quelque chose qui est accessoire ? 13 activités accessoires, non, c'est au cœur des projets, de la vie de nos cités, du territoire. Aboutir à ce mode de fonctionnement qui relègue des fonctions essentielles qui peuvent nous être confiées, qui nous l'ont été, pour se limiter à une organisation qui sera forcément difficile à gérer. Personnellement, je ne peux pas donner suite à titre personnel à cette proposition.

M. ADENOT

Je voudrais apporter une précision qui a été un tout petit peu abordée, c'est le caractère transitoire de ce système. N'y voyez aucun grief par rapport à ce que je vais dire, mais l'intercommunalité de Nogent, Le Perreux, nous héritons d'un nombre d'agents qui est limité. Et deuxièmement, la structure n'était pas faite pour une grande intercommunalité. C'est-à-dire que d'habitude, ceux qui construisent une grande intercommunalité ont besoin d'un nombre de cadres de haut niveau très important. Or, dans l'intercommunalité que vous aviez fondée, je n'ai rien à en redire, il se trouve qu'il y avait beaucoup de personnel de mise en œuvre, d'accueil et d'exécution.

On a besoin de cadres tout simplement pour travailler tout de suite, et même si l'on en avait les moyens financiers, recruter 12, 13, 14 cadres, parce que c'est à cette échelle pour 500 000 habitants qu'il faut travailler... Cadres A plus administrateurs, etc., ça ne se trouve pas comme ça en 10 minutes. Or, c'est dans les semaines qui viennent qu'il faut être opérationnel. C'est pour ça que j'ai accepté ce système en proposant que Champigny y participe. Ça ne va pas être simple. Je comprends ta remarque quand tu dis que les DG ont déjà fort à faire dans nos villes. Pour le moment, ils ne sont pas hostiles, en tout cas en ce qui concerne le directeur général de Champigny, à travailler comme ça. Ensuite, il ne faudra pas jouer à faire des dominos pour se bloquer mutuellement, on va travailler en confiance. Je le dis aussi, il y a un collectif de DGS, s'ils sont associés, il faut qu'ils travaillent beaucoup avec les maires et là, je rejoindrai l'esprit de Sylvain BERRIOS. Il a raison de souligner qu'après, chaque commune verra comment elle le fait.

Je pense que c'est une solution, parce que vous savez, les semaines et les mois passent vite et qu'est-ce que l'on produit par rapport, ne serait-ce que pour l'application minimum des textes qui nous sont imposés ? Il faudra bien que l'on ait des solutions concrètes, fortes, discutées, négociées. Il y a beaucoup de travail pour toutes les obligations qui sont déjà en œuvre depuis le 1^{er} janvier dernier. Il y a un travail énorme. Je suis très heureux que ça s'accélère aujourd'hui. On ne peut pas jouer le chaos. On a tous des opinions sur l'avenir de la métropole. Ce sera un autre débat, mais il faut que ça fonctionne. De ce point de vue, je trouve que la proposition qui est faite, ce n'est pas la panacée, ce n'est pas génial, mais c'est au moins sortir par le haut d'une situation difficile. Je suis pour.

M. BERRIOS

Dominique, je crois que pas grand-chose ne va nous séparer. Simplement, il faut peut-être préciser : les 13 activités accessoires, je demande que l'on modifie la délibération portant sur le cadre du choix du DGS de la collectivité concernée. Pour Saint-Maur-des-Fossés, je propose une candidature sur les finances.

M. LE PRÉSIDENT

S'il n'y a pas de remarques particulières sur cette modification, je maintiens qu'il n'y a rien à modifier dans cette délibération,. Y a-t-il d'autres remarques que celles qui viennent d'être faites et dont on tient compte, bien sûr ?

M. SEMO

Président, je voudrais juste profiter de l'occasion pour dire combien le travail de notre nouveau DGS est apprécié dans son souci de bien connaître nos territoires. Il va à la rencontre des maires, des directeurs généraux. Il organise des conférences des directeurs

généraux. Vraiment, c'est apprécié, je tiens à le dire. Je ne ferai pas des compliments à chaque conseil de territoire, mais on peut dire que ses premières semaines sont très réussies et c'est pour ça que je crois en la dynamique et que je pense que ça va bien fonctionner.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des abstentions ? (1) Des votes contre ? (1)

M^{me} PARRAIN

C'est juste un avis, nous ne connaissons pas les membres de l'administration. C'est peut-être l'occasion de nous les présenter. Le DG, on l'a identifié, mais il y a peut-être des collaborateurs que l'on ne connaît pas.

Présentation des collaborateurs par Monsieur ROUSSEL-DEVAUX

M. LE PRÉSIDENT

En support pour les séances, ils seront toujours ici présents de façon à ce que l'on puisse les associer, y compris aux débats. Si c'est nécessaire. Je vous remercie.

J'attends, mais c'était tellement naturel que je n'ai pas voulu le répéter, des maires des propositions pour commencer le travail.

10 - Suppression de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Techniques

M. SEMO

Je ne vais pas faire de présentation, puisqu'il découle de mon exposé précédent. Je rappelle qu'il s'agit de supprimer un poste de DGST.

M. LE PRÉSIDENT

Cela a été dit tout à l'heure. Il n'y a pas d'abstention ? Pas de vote contre ? (1) Je vous remercie.

11 - Utilisation et affectation d'un véhicule de fonction

M. SEMO

On est dans l'intendance, ce point concerne le DGS. Il a pris l'initiative de me proposer de nouveau de sortir de la salle, je pense qu'il l'a fait. On va délibérer en l'absence du DGS.

Il s'agit d'autoriser le Président du conseil du territoire à prendre un arrêté attribuant un véhicule de fonction au DGS.

Pour votre information, on a eu un débat intéressant en commission des finances sur la distinction entre véhicule de service et véhicule de fonction. Cela fait partie des réflexions que l'on peut avoir. Il y a eu différents points de vue et, au final, la commission des finances a très largement approuvé l'attribution de ce véhicule de fonction au DGS. Je tiens à préciser que c'est une régularisation par rapport à une situation antérieure.

Je pense que, précision financière, c'est pour ça que ça passe en commission des finances, la dépense totale en année pleine peut être estimée à 6 000 euros TTC. En tant que vice-président de l'administration générale, je serai paraît-il sollicité pour donner mon avis sur le modèle et la couleur du véhicule.

M. LE PRÉSIDENT

Igor, tu n'as pas dit tout ce qu'il fallait dire puisque la flotte automobile ne sera constituée que de véhicules électriques ou hybrides fabriqués en France. C'est trois véhicules. Trois véhicules seront supprimés parallèlement à cela.

M. SEMO

Une petite précision importante qui est apparue lors des débats en commission des finances, il s'y passe beaucoup de choses intéressantes, c'est que le DGS doit déclarer le bénéfice de cette voiture de fonction comme avantage en nature et donc il paye des impôts dessus.

M. LE PRÉSIDENT

C'est l'intérêt de la voiture de fonction. Y a-t-il des abstentions ? (2) Des votes contre ? (2) Je vous remercie.

12 – Projet d'aménagement du site « IGN », terrains libérés par l'État et mise en place d'un projet urbain partenarial (PUP) par la ville de Saint-Mandé : autorisation du président pour signer la convention à venir.

M. BEAUDOUIN

Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, il s'agit d'un dossier important pour la ville de Saint-Mandé, mais aussi pour notre établissement. Depuis 2006, la ville de Saint-Mandé s'est lancée dans la création d'une économie. Je voudrais vous rappeler que Saint-Mandé est la plus petite ville d'Île-de-France en surface géographique, 92 hectares, un foncier rare et pas d'économie sauf quelques bureaux et des artisans commerçants, professions libérales.

Nous avons un site historique, qui est celui de l'Institut géographique national, qui prend à peu près 3,5 hectares. Nous avons lancé depuis 2006 une profonde rénovation, réhabilitation de ce site avec l'État qui a conduit à créer dans un premier temps le rassemblement de l'Institut géographique national, de l'Inventaire forestier, de Météo France et du service hydrographique de la marine pour l'administration parisienne, créant ainsi les bases et le socle de ce que l'on appelle le Pôle géosciences. Il était prévu dans la négociation que nous avons menée avec la ville qu'il pourrait y avoir du terrain pour créer du logement puisque nous sommes en manque de logements, ce qui a été fait, 180 logements ont été créés. Et une dernière phase est en cours, il s'agit pour la ville de pouvoir acheter 1,35 hectare, afin de créer 32 000 mètres carrés de bureaux et un équipement public de 3 000 mètres carrés qui aura vocation à être un équipement socioculturel avec un auditorium, et également une logique économique, puisqu'il y aura un incubateur d'entreprises.

Pourquoi avons-nous, avec l'aménageur qui a été choisi pour les 32 000 mètres carrés de bureaux, décidé d'utiliser le projet urbain partenarial, qui est prévu par la loi, le code de

l'urbanisme, et qui nous permet de remplacer la taxe d'aménagement que l'aménageur aurait dû payer pour la construction, de remplacer par une convention qui nous lie avec lui ? L'équipement public socioculturel et l'économie dont j'ai parlé servant à l'ensemble des entreprises qui vont venir s'installer sur le site, en particulier l'auditorium et l'ensemble des salles nécessaires à faire de la formation, de l'auditorium que nous n'avons pas à Saint-Mandé.

C'est une mutualisation de fait et cela permet une participation à la construction des voies d'accès sur ce sujet. J'ajoute que l'État, sur la parcelle restante de l'Institut géographique national, le Pôle géosciences, va réhabiliter une partie des bureaux et reconstruire 20 000 mètres carrés de bureaux supplémentaires, ce qui va porter sur cette petite parcelle un peu cachée dans Saint-Mandé, sur l'avenue de Paris près de la porte de Vincennes que vous connaissez tous, en tout nous aurons, entre 2006 et 2020, fin de ce dossier, construit ou réhabilité 90 000 mètres carrés de bureaux, créé une véritable économie à Saint-Mandé et avec l'État nous allons amplifier le Pôle géosciences puisque arrivera l'Agence nationale de la biodiversité, peut-être même l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et les parcs nationaux, créant ainsi les conditions de créer le premier lieu de réflexion sur la géomatique. Ce se sera le premier pôle géomatique européen. À Saint-Mandé, nous allons créer une économie même si la fiscalité économique va à la MGP et à l'EPT, j'espère bien un certain retour sur cette création, naturellement de l'emploi nouveau qui irriguera sur les commerces de Saint-Mandé et de Vincennes, puisque c'est situé à proximité de la ville de Vincennes et ça va donner un lieu phare.

On parlait de projets économiques pour notre EPT, en voilà un premier qui s'installe. Et donc, la commission de l'urbanisme de notre établissement a étudié ce dossier et a donné un avis unanime pour permettre au Président de l'EPT de signer tous les documents concernant la convention de PUP Euro Équipement, la ville de Saint-Mandé et l'EPT.

M. LE PRÉSIDENT

Merci, Patrick, d'avoir été très clair et très concis. Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Aucune. Pas d'abstention, pas de vote contre ? Adopté à l'unanimité. Tu enchaînes sur la procédure de modification du PLU.

13 - Lancement de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Mandé

M. BEAUDOUIN

Je remercie l'ensemble des collègues de l'EPT, parce que pour mes collègues du conseil municipal et moi-même, c'est un combat depuis 2006 et le voir aboutir, c'est un moment de fierté. Merci de nous avoir apporté votre soutien. La suite, c'est un peu la suite logique de cette délibération.

Nous avons une modification très classique du Plan local d'urbanisme que nous souhaitons lancer. Je vous ai dit que l'État devait construire 20 000 mètres carrés de bureaux supplémentaires, pour pouvoir le réaliser, il faut que nous modifiions notre PLU, c'était une promesse de la ville. Nous l'avons lancé et je vous demande aussi, après l'avis unanime de notre commission, de bien vouloir autoriser à lancer la modification du PLU de Saint-Mandé.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il là aussi des questions ? Sylvain BERRIOS me faisait remarquer que dans la procédure normale, à terme, la modification d'un PLU, voire la révision d'un PLU, entraînera automatiquement la création d'un PLUI. Je lui répondais qu'après, il y a un mois et demi, deux mois, j'avais eu un entretien avec Monsieur Jean-Michel Baylet et Madame Estelle Grelier qui sont en charge des relations avec la collectivité territoriale, et que dans la loi en cours, soit celle sur la création de la ville de Paris, puisqu'il y a la fusion entre département et commune de Paris, soit dans cette loi sur Paris, soit dans celle qui est en cours et qui est au Sénat, qui est sur l'égalité et la citoyenneté, sera introduit un amendement pour reporter la date à laquelle il sera obligatoire de passer à un PLUI et ça, de l'avis de tous nos collègues au plan national, que ce soit les communautés d'agglomération de province et d'ailleurs, les EPCI en général, ou les EPT. On est hors date pour l'instant puisque ce n'est pas cette année que le dispositif est prévu par la loi, on est encore dans le créneau qui nous permet de déclencher une modification du PLU. Ce qui a été le cas d'autres villes du territoire.

Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? On démarre sur ces bases-là.

En matière de développement durable, Jean-Jacques GRESSIER avait un rapport à nous annoncer. Je te remercie de ne pas le présenter, vous l'avez reçu de toute façon, ce document.

14 - Rapport d'activité et de développement durable du SIAAP de l'année 2015

M. GRESSIER

Mes chers collègues, il est proposé ce soir au comité de territoire de prendre acte du rapport du syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne pour 2015. Ce rapport ayant reçu un avis favorable de la commission environnement en date du 8 septembre 2016

M. LE PRÉSIDENT

Je pense que vous l'avez reçu dans vos documents. Y a-t-il des remarques ? C'est un don acte.

15 - Rapport d'activité et de développement durable du syndicat « Marne Vive ».

M. GRESSIER

Il est proposé également de prendre acte du rapport d'activité 2015 du syndicat Marne Vive. Ce rapport ayant reçu également un avis favorable de la commission environnement en date du 8 septembre 2016.

M. LE PRÉSIDENT

Pas de remarque particulière ? C'est un don acte. Je vous remercie.

16 - Adhésion et cotisations 2016 à verser à l'association Orbival des deux ex-EPCI Communauté de Communes Charenton/St Maurice et Communauté d'Agglomération du Val-de-Marne,

M^{me} MAGNE

Orbival est une association qui est née sous l'impulsion du conseil départemental du Val-de-Marne et des maires d'une quinzaine de communes du département. Elle compte aujourd'hui 30 communes, 54 intercommunalités, deux départements, Val-de-Marne et Seine-Saint-Denis. L'association a pour but de soutenir, promouvoir et accompagner les projets de transport en commun sur le département du Val-de-Marne, en priorité la réalisation des lignes du Grand Paris Express.

Elle œuvre pour la cohésion sociale et l'égalité d'accès des populations du Val-de-Marne aux services et équipements publics sur l'ensemble du département. Elle soutient également le développement de l'attractivité touristique, culturelle et patrimoniale du département, contribue au rééquilibrage est/ouest de la région Île-de-France, et pour atteindre ses objectifs, la réalisation d'activités communes, d'études, d'analyses, d'actions de communication et de sensibilisation, de mobilisation des acteurs et de la population ainsi que tous autres moyens et initiatives restant à définir peuvent être décidés par l'association.

Son rôle est à présent de collaborer avec la Société du Grand Paris dans la gestion du métro en Val-de-Marne, notamment d'accélérer le prolongement de la ligne 14 jusqu'à Orly. À titre transitoire, pour les territoires de la Métropole du Grand Paris, le montant de la cotisation annuelle est fixé à la cotisation des deux ex-EPCI du territoire : d'une part la communauté de communes Charenton/Saint-Maurice pour 3 200 euros, et la communauté d'agglomération du Val-de-Marne, pour également 3 200 euros.

Considérant l'intérêt de l'EPT d'assurer la continuité des compétences optionnelles ou facultatives de l'ancienne EPCI, il vous est proposé d'adhérer à cette association Orbival. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT

Très bien. La communauté de communes et la communauté d'agglomération étaient adhérentes d'Orbival. Dans ce cadre-là, l'EPT reprend toutes les données des deux anciens EPCI et, par conséquent, il vous est proposé, comme dans les délégations, certains organismes, de poursuivre et que nous cotisons à Orbival au titre de ces deux anciens EPCI.

Il se trouve qu'Orbival aujourd'hui est un outil très important qui, jusqu'à présent, était en préfiguration de la ligne 15 en réalité et qu'aujourd'hui, la pression qui est mise sur l'État et la Société du Grand Paris et le Syndicat des transports d'Île-de-France pour la ligne 14 est encore plus forte que sur la ligne 15, puisque cette ligne est partie. Il s'agit de suivre les gares.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Aucune. Pas d'abstention, pas de vote contre. Je vous remercie.

17 - Approbation du règlement intérieur de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT)

M. LAFON

La loi prévoit que la CLECT fonctionne avec un règlement intérieur. On vous propose ce soir un projet de règlement intérieur qui est extrêmement classique avec des articles qui définissent la composition, les délais de convocation, les règles de quorum, de majorité et les contenus de la mission de la CLECT, la plupart de ces articles sont des copier-coller du code général des collectivités territoriales. On a eu un débat puisque le rapport, avant d'être présenté ce soir, était présenté à la dernière CLECT ; il y a eu deux petites modifications qui ont été demandées et qui sont prises en compte dans la version soumise au vote ce soir.

M. LE PRÉSIDENT

Vous avez des remarques ? Pas d'abstention, pas de vote contre ? Unanimité. Merci bien.

18 - Autorisation donnée au président d'ouvrir une ligne de trésorerie

M^{me} HOUDOT

Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'un rapport qui a pour but d'essayer d'ouvrir une ligne de trésorerie. Depuis janvier 2016, le financement des dépenses de structure de l'EPT, comme on l'a vu préalablement, est assuré par l'excédent qui a été dégagé du compte administratif 2015 de la communauté d'agglo de la vallée de la Marne. Or cet excédent a notamment pour vocation de financer les projets d'investissement sur le territoire de Nogent-sur-Marne et du Perreux.

Afin de prévenir tout problème de trésorerie, il est proposé de solliciter l'autorisation donnée au président d'ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur d'un million d'euros pour un an maximum, que l'on peut tirer en totalité ou en partie, à un taux d'intérêt EONIA plus 0,5. Et en parallèle, cette ligne serait ouverte auprès de la Caisse d'épargne d'Île-de-France. Dans le rapport suivant, il vous sera proposé de décider une avance forfaitaire au titre du Fonds de compensation des charges territoriales, les deux étant très liés.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions ? Ce sujet a fait l'objet d'un long débat en commission des finances l'autre soir. Il n'y a pas de question particulière ? Bien sûr, elle n'est utilisée que si cela est nécessaire. C'est évident. Pas d'abstention, pas de vote contre ? Unanimité. Merci.

19 – Avance forfaitaire au titre du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) 2016

M^{me} HOUDOT

Il s'agit de décider d'une avance forfaitaire au FCCT 2016. Dans un souci d'équité entre les 13 communes, il est proposé de solliciter le versement par les communes n'ayant pas encore contribué au budget territorial d'une provision au titre du FCCT 2016.

Je vous rappelle néanmoins que depuis le 1^{er} janvier 2016, le financement des dépenses de structure de l'EPT est assuré en fait par les recettes émanant des quatre villes ex-communauté d'agglomération Charenton-Le-Pont, Nogent-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne et Saint-Maurice. Le montant de l'avance forfaitaire a été établi sans préjuger des travaux de la CLECT dont les conclusions devraient nous parvenir d'ici la fin de l'année. La commission des finances a émis un avis favorable pour fixer ce montant à 1,50 euro par habitant.

L'avis de la CLECT a été sollicité. Il est rappelé que le versement par anticipation ne nécessitera pas de délibération concordante du conseil de territoire et des conseils municipaux pris à la majorité des 2/3. Il est proposé au conseil de bien vouloir autoriser le président à solliciter le versement d'une avance de 1,50 euro par habitant pour les 9 communes qui ne faisaient pas partie d'un EPCI et approuver la fixation du montant de cette avance versée par 9 communes selon la répartition qui vous est communiquée dans le tableau que vous avez sous les yeux et dont le montant total en année pleine s'établira à 594 915 euros, et enfin d'autoriser le président à émettre les titres de recette pour le mois d'octobre, correspondant à 10 douzièmes du montant indiqué ci-dessus et pour les mois de novembre et décembre à un douzième des montants indiqués ci-dessus.

M. LE PRÉSIDENT

Vous vous doutez que ce sujet a fait l'objet d'un débat important et long. Au début, la proposition qui était faite était de deux euros par habitant et, suite à la proposition de Laurent LAFON et d'autres collègues qui ont enchaîné, nous sommes revenus à ce chiffre-là, sachant que le total ne représente pas le volume nécessaire pour fonctionner correctement sur les bases actuelles. L'engagement étant pris que les bases actuelles seront celles de l'exercice 2017, on ne modifiera pas la composition des dépenses. Il n'empêche que 1,50 euro va permettre de donner un outil pour le fonctionnement de notre territoire.

Certains d'entre vous souhaitaient que ce soit l'un ou l'autre, ligne de trésorerie ou ce dispositif. Il n'empêche que ce dispositif, pour le mettre en œuvre, de toute façon, cela va prendre du temps, ne serait-ce qu'au travers de vos délibérations aux conseils municipaux et par conséquent, nous souhaitons bien sûr ne pas utiliser la ligne de trésorerie pendant cette période. On fera tout pour que ce ne soit pas nécessaire, mais il y a un retard à l'allumage dans tous les cas dans la mise en œuvre de ces 1,50 euro.

Y a-t-il des commentaires, des remarques ?

M. BERRIOS

Merci, Jacques. Vous n'êtes pas sans savoir que cette délibération pose un certain nombre de remarques et de problèmes et que nous sommes, pour la ville de Saint-Maur, extrêmement réticents. Tout d'abord, l'idée que seule l'ancienne communauté pourvoie au fonctionnement de l'EPT n'est pas à mon sens complètement exacte. Je rappelle que le budget général porte sur 144 millions d'euros, 138 en fonctionnement, et que 99 % de ces dépenses relèvent en réalité d'une convention entre chacune des villes qui sont les villes qui aujourd'hui assument encore les compétences qui devraient être transférées, qui ne le sont pas encore et qui le seront in fine. Reste en réalité à la charge de l'EPT 1,2 million d'euros.

Par ailleurs, l'EPT conserve, et c'est normal, c'est la règle, c'est la loi, le surplus de fiscalité économique. Je rappelle que le surplus de fiscalité économique pour 2016 qui reviendra à l'EPT est de 830 000 euros. Nous sommes déjà à 1, 8 millions d'euros. Dépenses de fonctionnement portant sur l'EPT strict : 1, 2 millions d'euros. Pourquoi est-ce que nous

avons besoin de taxer les villes d'une avance de trésorerie ? Je ne disconviens pas que, et c'est normal, il y aura *in fine* le FCCT qui sera une dépense obligatoire des communes, mais toutes les communes y souscriront. Mais aujourd'hui, à quoi servira cette avance de trésorerie ?

Prenons l'hypothèse que demain la MGP nous disent : « J'ai besoin de 10 millions d'euros et je vais demander aux EPT et aux villes de nous avancer une trésorerie. » Quelle serait notre réaction ? Si nous ne connaissons ni la dépense, ni l'affectation, ni la base sur laquelle est calculée cette avance ?

J'attire votre attention, par ailleurs, que dans la délibération est inscrit que 10 douzièmes seront émis en facturation dès le mois d'octobre. Le mois d'octobre, c'est dans quelques jours. On peut m'expliquer qu'il faut une majorité des 2/3 qualifiée, je ne sais pas, mais en réalité pour pouvoir dépenser de l'argent qui n'a pas été budgété, il faut une décision modificative de nos conseils municipaux. Quels sont les conseils municipaux des 13 villes qui ont pris une décision modificative ? Quelle est la réalité des 10 douzièmes payés en octobre ? Quels sont les conseils municipaux qui se réuniront, ou pas d'ailleurs, avant le mois de décembre ?

Il y a un certain nombre d'interrogations. On a parlé du montant. Jacques, tu nous as dit : « Au début c'était deux euros par habitant ». Aujourd'hui c'est 1,50 euro. Merci, Laurent. Tu aurais peut-être pu tirer vers 1,10, mais comment est-ce que l'on passe de 2 à 1,50 ? D'un seul coup, d'un seul, on n'a plus besoin de près de 25 % de la somme ?

Sur l'ensemble du dispositif, il y a par ailleurs un élément de principe. Les habitants de nos communes ont reçu leurs impôts. Comme tous les ans, ce n'est pas la feuille et la lettre qui fait le plus plaisir aux habitants. Je crois, et je ne crois pas me tromper, que parmi les 13 communes qui constituent l'EPT, il y a eu une rigueur importante pour éviter de faire porter sur les ménages la suppression d'un certain nombre de subventions ou des dépenses nouvelles qui viennent être imposées aux communes.

Et certaines autres collectivités ont en revanche choisi d'augmenter leurs impôts. Je pense que c'est un mauvais signe à donner aux habitants de leur dire : nous allons taxer 2 euros ou 1,50 par habitant, même si ce n'est pas un impôt, même si ce n'est pas une taxe. Pourtant, c'est le signe que l'on donne aux habitants. Voilà ce que vous coûtera immédiatement et par avance de trésorerie pour des raisons de gestion l'EPT. Je pense que par principe, ce n'est pas un bon élément de gestion.

J'ajoute que depuis le début de l'EPT, il y a eu des dépenses. Il y a eu des dépenses que l'on aurait pu éviter. On en a parlé, je ne vais pas revenir dessus, mais l'histoire de la direction générale est une dépense que nous aurions pu éviter, car nous savions depuis le début qu'au bout de 6 mois, nous aurions soit à prolonger soit à changer de direction générale. Ce n'est pas quelque chose que nous avons découvert sous les sabots d'un cheval au coin d'une salle d'un conseil municipal, c'était la loi.

Pour toutes ces raisons, je suis très dubitatif sur cette délibération, je ne pourrai pas la voter. Je ne voterai pas non plus de décision modificative en conseil municipal. Et si d'aventure, il y avait une taxe d'office, j'attaquerais cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT

Je ne vais pas répondre point par point à toutes ces remarques. Je voudrais simplement rappeler une petite différence depuis la création du territoire entre les communes qui

faisaient partie d'une intercommunalité et les communes isolées. Il se trouve que, tout en rendant à César ce qui est à César, ces deux intercommunalités ont financé par leur ligne de trésorerie le fonctionnement du territoire. Que cela plaise ou pas, mensuellement, le territoire a fonctionné avec le personnel, les indemnités, les engagements que l'EPT a été amené à prendre.

Il y a une grosse différence entre les communes isolées et les communes qui faisaient partie d'une intercommunalité. La grosse différence est que nous ne sommes pas égaux devant la fiscalité puisqu'automatiquement, au moment de la création de l'EPT, les communes qui étaient en intercommunalité et qui avaient déjà transféré leur taxe d'habitation des autres fiscalités se sont retrouvées dans une situation complètement différente des communes qui, elles, n'ont pas transféré ces mêmes fiscalités au territoire. Fiscalités qui devront être transférées au territoire à terme.

Déjà, au départ de la création de l'EPT, il y avait une différence. La conséquence était simple, et je pense que mon collègue Gilles CARREZ, Florence HOUDOT et d'autres l'ont répété : la communauté d'agglomération et la communauté de communes ont été obligées d'arrêter leurs dépenses strictes de fonctionnement, ne serait-ce que les programmes d'assainissement, tout ce qui était attaché aux compétences obligatoires qui étaient déjà des compétences de la communauté d'agglomération et de la communauté de communes. Les compétences obligatoires de l'EPT sont quasiment les mêmes que celles qui étaient les nôtres. Pour pouvoir assurer le fonctionnement, nous n'avons pas poursuivi nos programmes d'investissement et nos programmes de suivi de ce qui était transféré depuis plusieurs années à la communauté d'agglomération.

Pour le reste, je vais laisser Florence HOUDOT dire un mot ou deux sur toutes ces remarques. S'il avait fallu parler à l'euro près, ce n'était pas deux euros qu'il fallait envisager, mais beaucoup plus, 2,5 à 3. Nous avons essayé de faire un compromis en fonction de ce qui est dans la pompe au niveau du financement, des trésoreries qui sont lancées, qui sont encore sous la coupe du résultat positif au compte administratif de la communauté d'agglomération, puisque ce résultat positif était de 700 000 euros, et ces 700 000 euros n'ont servi qu'au fonctionnement de l'EPT.

Pour terminer l'année, en attendant que la CLECT décide en final de ce que sera le Fonds de compensation des charges territoriales, nous sommes dans une provision qui permet de faire en sorte que les anciens EPCI puissent se remettre en situation d'assurer leurs fonctions, leurs compétences. Fonctions et compétences que vous assurez dans les communes isolées avec vos financements à vous. Aujourd'hui, c'est vrai, l'EPT n'a pas repris tout cela, mais le jour où vous transférerez les compétences obligatoires, vous transférerez aussi les financements qui vont avec, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. C'est logique, on a signé des conventions qui assurent la transition.

Aujourd'hui, il est temps de faire en sorte que dans une approche équitable, on puisse se permettre au niveau des deux anciens EPCI de reprendre le rythme normal que vous n'avez pas baissé dans vos communes, mais que nous, nous avons arrêté dans nos communes du fait de l'organisation telle qu'elle a été mise en place. Voilà ce que je dis. C'est factuel, ce n'est pas du bavardage. Je demande à Florence de donner deux, trois compléments d'information suite aux remarques de Sylvain BERRIOS.

M^{me} HOUDOT

Je voudrais juste en complément de ce que vous venez de dire, Monsieur le Président, insister sur le fait que cette avance de trésorerie, si elle est encaissée par l'EPT, permettra à l'EPT de ne pas solliciter la ligne de trésorerie. Ce n'est pas l'un et l'autre, c'est plutôt l'un ou l'autre dans la limite des besoins de financement dont a besoin l'EPT. Cette avance est extrêmement importante. Vous disiez que le niveau avait beaucoup bougé, mais c'est une avance. On ne présage pas du montant définitif. Elle a été fixée de manière à pouvoir pourvoir aux besoins financiers de l'EPT globalement alors que les chiffres ne sont pas encore arrêtés pas la CLECT, jusqu'à la fin de l'année.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il d'autres remarques ?

M. BERRIOS

Merci pour toutes ces précisions, mais qui confortent ma position, c'est-à-dire que d'un côté, vous nous dites en fait : l'avance de trésorerie qui est demandée aux communes, c'est pour ne pas tirer sur la ligne de trésorerie de l'EPT. Précisément, l'argent des communes est aussi cher que l'argent de l'EPT. À quoi sert de voter juste avant une ligne de trésorerie pour nous expliquer juste après que de toute manière, vous n'allez pas l'utiliser puisque vous allez utiliser l'avance des communes ?

J'ajoute que vous avez tout à fait raison de dire que c'était les anciennes communautés d'agglomération, la plus grosse en tout cas, qui a eu en charge notamment pour la ligne de trésorerie... Le fait est que c'est la loi. Nous, on n'y peut rien, c'est la loi qui veut ça. De même que la loi indique que vous serez remboursés *in fine*, en même temps que toutes les autres villes. Et enfin sur les recettes, pardonnez-moi de vous dire que les 830 000 euros de recettes supplémentaires de la fiscalité économique qui reviennent à l'EPT, je pourrais très bien, de la même manière que toi, Jacques, dire : très bien, la ville de Saint-Maur, c'est 400 000 euros que l'on perd, qui sont versés à l'EPT. On peut me dire : vous serez remboursé. Très bien, quand ?

Et l'on retombe exactement dans le propos que je viens d'avoir. La vertu budgétaire dispose que nous avons une ligne de trésorerie, c'est un instrument budgétaire important pour gérer l'EPT. Nous venons de le voter et vous venez de nous dire que ça suffira, mais que l'on ne l'utilisera pas si nous avons l'avance de trésorerie. Supprimons l'un ou l'autre. Soyons lucides jusqu'au bout et ne donnons pas, même politiquement, la vision aux habitants que nous sommes en train de les taxer de 1,50 euro par habitant. Je pense que ce point-là est tout à fait essentiel. Je rappelle à nouveau qu'il faudra de toute manière, pour pouvoir bénéficier de cette avance de trésorerie, une décision modificative de nos budgets.

J'ajoute qu'un membre éminent, qui n'est pas là donc je ne vais pas le citer, nous a dit : « En fait, Sylvain, c'était pour habituer les uns et les autres à l'hypothèse qu'un jour ou l'autre il y aura un FCCT ». On sait tous qu'il y aura un FCCT, nous savons tous que de toute manière, à la fin, la CLECT aura fixé le FCCT, qu'il aura un impact fiscal et financier et que l'ensemble des communes contribuera au fonctionnement de l'EPT. Là-dessus, il n'y a pas de débat. En revanche, là, nous considérons qu'il y a un élément de bonne gestion. L'EPT vient de voter à l'unanimité une ligne de trésorerie, l'argent de l'EPT vaut largement l'argent des communes, et les communes ne sont pas des variables d'ajustement de l'EPT.

M. LE PRÉSIDENT

Je ne pense pas que l'on puisse se comprendre parce que l'on ne parle pas des mêmes choses. C'est ça, la véritable question. On est dans le fonctionnement, on n'est pas dans les grands équilibres parce qu'à ce moment-là, je pourrais dire que la CFE relative aux investissements des quatre communes qui étaient en communauté d'agglomération, en EPCI, personne d'entre nous n'a revendiqué en quoi que ce soit un retour dans nos villes. On le fera comme tout le monde le moment venu quand on décidera tous ensemble du pourcentage de retour pour chacune de nos communes. Ce qui est normal parce qu'alors là, personne ne remettra en cause ce principe.

Le pôle du RER A actuellement qui est un pôle important aussi en matière d'investissement et de recettes fiscales, pour l'instant je n'annonce rien pour une bonne raison, on n'a pas décidé tous ensemble de dire combien on va renvoyer dans nos communes dans ce domaine. Le principe, je tiens à le répéter, cela a été acquis lors d'un conseil précédent, on a bien annoncé, d'ailleurs à la demande de Jean-Jacques GRESSIER et d'Olivier DOSNE, mais aussi de toi, Sylvain, que nous déciderons une fois le FCCT terminé, et l'année prochaine dans tous les cas, du montant que l'on pourra renvoyer pour tout ce qui est exceptionnel dans les recettes en matière de taxation de la fiscalité économique dans nos communes.

Je reviens simplement au principe selon lequel, nous, dans nos communautés d'agglomération, je ne vais pas parler pour Saint-Maurice, Charenton, nous, nous ne pouvons plus continuer à dire à nos concitoyens : « Vous avez payé vos impôts, il y a des engagements qui ont été pris vis-à-vis de vous et, aujourd'hui, excusez-nous, mais pour fonctionner au quotidien dans le territoire, on ne peut pas honorer nos engagements ». Parce que l'objectif n'est pas de payer plus d'impôts, c'est de faire en sorte que les recettes actuellement engagées pour les compétences obligatoires qui vont être transférées soient transférées avec les compétences obligatoires. La CLECT est là pour calculer correctement ce qui transférable. Ce n'est pas cela qui augmentera les impôts de nos concitoyens. Si tout se passe correctement, ils ne seront pas sollicités en quoi que ce soit. Ensuite, on conclut.

M. BERRIOS

D'abord, de la même façon, on pourrait dire à l'ensemble des habitants qui vont payer cette avance : « Très bien, désormais ce sont vos impôts qui vont payer l'EPT ». Exactement comme tu viens de le faire. De la même façon, ceux qui sont en surplus, en bonne nouvelle sur la fiscalité économique, je rappelle que c'est une recette supplémentaire de 830 000 euros pour l'EPT qui devait aller aux communes. On peut avoir le même raisonnement. Et pour une ville comme Joinville, c'est 400 000 euros, qui se trouve exactement dans la même situation que vous. Pourtant, Joinville est bien dans le tableau des contributeurs.

Il y a une question de fond, de gestion. On n'est pas dans les principes. Quelle est la nature de la rupture de trésorerie ? A quoi sert cette avance de trésorerie puisque nous avons une ligne de trésorerie ? Quelle est la nature de la rupture et à quoi ça sert ?

M. LE PRÉSIDENT

À quoi ça servira ? C'est ce qu'est une ligne de trésorerie. Le deuxième point, c'est que je pense que les documents qui ont été établis, avec l'aide d'un cabinet extérieur, démontrent bien la balance dépenses/recettes et atteste le fait que si ça n'est pas la provision qui est demandée, ça sera forcément les anciens EPCI qui assureront le fonctionnement, qu'on le

veuille ou non. On peut tourner en rond. Est-ce qu'il est sain et normal de fonctionner sur une avance de trésorerie ? Ce n'est pas comme ça que je gère ma ville et je ne pense pas que vous fassiez la même chose dans chacune de vos villes. Ce n'est pas sur la ligne de trésorerie que l'on fonctionne en routine.

Ensuite, on peut solliciter une ligne de trésorerie, ne serait-ce que quand quelqu'un vous demande de cotiser temporairement à un FCCT tant qu'il n'a pas été établi. Nous ne partageons pas les mêmes appréciations, il n'empêche que s'il n'y a pas d'autres interventions ce soir, je vais mettre aux voix cette délibération.

Qui s'abstient sur cette avance forfaitaire ? (0) Qui vote contre ? (16) Le vote est positif et je voulais vous dire que de toute façon, le rendez-vous incontournable que nous avons c'est l'étape prochaine de la CLECT qui nous permettra de fixer le FCCT pour novembre ; et nous aurons à ce moment-là des informations qui permettront de répondre à toutes les questions qui ont été abordées maintenant.

20 – Fixation de la liste des locaux à usage industriel ou commercial exonérés de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour l'année 2017

M^{me} HOUDOT

Il s'agit de fixer la liste des locaux à usages industriels et commerciaux qui seront exonérés de TEOM pour l'année 2017. Il est rappelé simplement que les propriétaires des locaux à usages industriels et commerciaux sont aujourd'hui assujettis à la TEOM. Ils peuvent aussi être assujettis à une redevance spéciale d'ordures ménagères. Malgré son caractère obligatoire, cette redevance est en pratique peu appliquée et elle n'a pas été mise en place sur le territoire de l'EPT.

Cependant, il faut savoir que les entreprises n'ont pas obligation de recourir au service de la collectivité pour collecter leurs déchets, ils peuvent faire appel à des prestataires privées. De même, les collectivités n'ont pas obligation de collecter les déchets des entreprises même si ces dernières payent la TEOM.

L'exonération revêt un caractère annuel et doit être demandée chaque année par l'établissement concerné. Ce dispositif qui existait au sein des deux ex-EPCI est maintenu dans ces quatre communes uniquement, le conseil de territoire n'étant pas juridiquement compétent dans ce domaine pour les 9 autres communes.

Il vous est donné la liste des entreprises qui ont demandé l'exonération de la TEOM pour l'année d'imposition 2017. Il s'agit des entreprises des quatre ex-EPCI.

M. LE PRÉSIDENT

Arrivé à un certain niveau de collecte, il est évident que l'on ne peut pas faire payer par l'ensemble de ceux qui payent la taxe d'enlèvement des ordures ménagères une activité économique. Nous avons dans la communauté d'agglo et dans la communauté de communes poussé ces entreprises à avoir leur propre ramassage, ce qui est beaucoup plus équitable pour tous les autres foyers fiscaux qui participent à l'activité de ramassage des ordures ménagères.

Y a-t-il des remarques, des commentaires ? Pas d'abstention, pas de vote contre ? Unanimité.

21 - Fixation des montants de base minimum pour le calcul de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Pas d'abstention, pas de vote contre ? Unanimité.

22 - Fixation des exonérations de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) applicables à partir de 2017

M^{me} HOUDOT

Il s'agit de la fixation de la base minimum de CFE, cotisation foncière des entreprises. Je vous rappelle que l'ex-taxe professionnelle a été remplacée par d'une part par la CFE et d'autre part, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Les EPCI, sur délibération, peuvent accorder une exonération partielle ou totale de cotisation foncière des entreprises en faveur de certaines catégories d'entreprise, le spectacle vivant, par exemple.

La situation préexistante sur le territoire de chaque ville a été maintenue en 2016. L'EPT devrait délibérer avant le 1^{er} octobre 2016 pour étendre cette disposition à l'ensemble du territoire en 2017. Conformément à la loi, la décision a donc été prise d'étendre les dispositifs d'exonération de cotisation foncière des entreprises à l'ensemble du territoire de l'EPT 10.

Il est ainsi proposé au conseil du territoire de bien vouloir exonérer de cotisation foncière des entreprises dans la limite de 100 % les entreprises de spectacle vivant relevant des catégories : théâtres nationaux, tournées théâtrales, théâtres démontables, concerts symphoniques, orchestres divers et chorales, théâtres de marionnettes, etc., et puis dans la limite de 100 % des établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450 000 au cours de l'année précédente et de même, les spectacles qui bénéficient d'un classement Art et Essai. Puis dans la limite de 33 % les autres établissements de spectacles cinématographiques et dans la limite de 100 %, les établissements de vente de livres neufs au détail et disposant du label de librairie indépendante de référence. Les exonérations qui avaient été accordées à certaines communes sont maintenant propagées au niveau de l'EPT.

M. LE PRÉSIDENT

Sauf que je t'avais proposé de parler du rapport 21 d'abord, la fixation des montants de base minimum. On a parlé des exonérations.

M^{me} HOUDOT

Concernant le rapport 21, on parle de fixer les bases minimum pour le calcul de la CFE. Actuellement, l'EPT compte environ 24 500 entreprises qui ont une assiette fiscale relativement faible, inférieure à un certain seuil fixé par les villes et les ex-EPCI. Ces entreprises s'acquittent alors d'une cotisation forfaitaire minimum qui est le produit d'une base minimum et du taux de CFE qui s'applique sur cette commune. Ce forfait ainsi fixé à partir d'une base minimum déterminée au sein d'une fourchette définie par tranches de chiffre d'affaires qui sont définies par la loi. Cette situation préexistante à la création de l'EPT a été maintenue en 2016. L'EPT, désormais seul compétent en matière de CFE, doit

délibérer aussi avant le 1^{er} octobre 2016 pour fixer les niveaux de base minimum unique par tranches du chiffre d'affaires applicable à tout le territoire à compter de 2017.

Il s'avère qu'au sein du territoire, il existe des écarts de situation importants d'une ville à l'autre. Une harmonisation automatique générerait des effets significatifs pour certains contribuables et, en outre, l'absence de délibération ne permettrait pas d'opérer une harmonisation étalée sur 10 ans renforçant encore les effets.

Différentes hypothèses de simulation ont permis de conforter la décision des élus autour du choix d'une délibération basée sur trois principes. D'une part, modérer au maximum l'impact pour les contribuables, les entreprises en l'espèce, en procédant au lissage de l'harmonisation sur une durée maximale autorisée de 10 ans. Deuxièmement, éviter une perte financière significative pour l'EPT à laquelle aboutirait une harmonisation à des niveaux inférieurs aux moyennes pondérées de chacune des villes, et dans une seule situation où la situation financière de l'EPT nécessiterait un accroissement des contributions des villes à son financement qui aurait aussi une incidence plus au moins directe sur la fiscalité des ménages. Troisième point, respecter toutefois une gradation des incidences pour une catégorie de contribuables en fonction de leur chiffre d'affaires en préservant le plus possible les tranches les plus faibles, notamment les tranches de chiffre d'affaires 1 et 2. La tranche 1, les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 10 000 euros, et tranche 2, dont le chiffre d'affaires est inférieur à 32 600.

Il vous est proposé de fixer les bases minimums de cotisation foncière à compter de janvier 2017 selon la répartition qui va vous être montrée : tranche 1 pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 10 000 euros.

Deuxièmement, de fixer la période d'unification de ces bases minimum à 10 ans sachant que cette période d'unification de 10 ans est applicable aux tranches 3 à 6 et non pas aux tranches 1 et 2, mécaniquement par la loi.

M. LE PRÉSIDENT

Nous avons voulu faire en sorte que les activités commerciales du niveau PME, PMI, commerces, etc., ne soient pas impactées de façon aussi importante que les tranches 5 et 6 qui sont les tranches supérieures.

M. CAPITANIO

Sur cette délibération, ce n'est pas un secret que la ville de Maisons-Alfort n'était pas favorable au scénario qui a été choisi dans le cadre du bureau, mais par esprit de solidarité vis-à-vis du territoire qui se construit, la ville de Maisons-Alfort soutiendra cette délibération même si ce n'était pas son intention première.

M. GICQUEL.

Merci, Jacques. Je voudrais également intervenir. On vient d'échanger il y a un instant sur la question du FCCT, qui doit être observé au regard des dispositions qui sont prises ici sur l'harmonisation du taux, mais également des bases de CFE telles qu'elles ont été discutées en commission des finances et auparavant au bureau.

Je souligne la contribution significative de l'ex-territoire Charenton-Le-Pont Saint-Maurice qui faisait partie des villes qui pratiquaient les bases minimums de CFE les plus basses de ce territoire. Et en outre, pour parachever le tout, nous pratiquions également le taux le plus

faible qui est resté constant durant 10 ans d'exercice de la communauté de communes. Donc, c'est une démarche de solidarité en effet qui s'exprime ce soir et je rejoins tout à fait Olivier à cet égard. Cette solidarité, je souhaiterais qu'elle soit unanime sur l'ensemble des sujets de budgétisation de ce territoire.

Je rappelle enfin que la contribution de la communauté de communes au titre de l'ex-CPCS et la part de taxe d'habitation qui assurait le financement de la communauté de communes Charenton Saint-Maurice, j'en parle d'autant mieux que je me trouve aux côtés d'Igor SEMO, apporte une contribution d'un peu plus de 11 millions d'euros à l'EPT ParisEstMarne&Bois. Cette disposition de CFE, c'est une usine à gaz, ne nous cachons pas, là encore le dispositif savant que je remontre ici à chacun d'entre vous, mais que vous avez très certainement vu, reste un dispositif de transition avant que tout cela ne bascule à la MGP pour une large part, c'est-à-dire dans un calendrier totalement incertain, purement théorique à ce jour. Le résultat, c'est que nous délibérerons sur cette ex-communauté de communes pour l'augmentation du taux, de la base alors même, et je rejoins à cet égard mon collègue Sylvain, que nous n'avons pas discuté des conditions du pacte fiscal et financier.

Croyez-moi, la ville de Charenton saura s'exprimer au moment des discussions sur le pacte fiscal et financier précisément au regard des contributions qu'auront été celles de l'ex-communauté de communes.

M. LE PRÉSIDENT

D'autres interventions ? Aucune.

Rapport 21, fixation des montants de base minimum, y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Unanimité.

Pour la fixation des exonérations. La proposition qui vous est présentée est issue de travaux de commissions, notamment commission culture, toute récente, où là, si vous voulez, les exonérations qui préexistaient dans le domaine des librairies pouvaient continuer à fonctionner et nous n'avons pas besoin de délibérer. Or, à l'unanimité de la commission culture, il a été décidé de proposer de délibérer pour généraliser, dans le cadre qui a été rappelé qui est inscrit dans la délibération, ces exonérations en matière de librairie notamment et au niveau du spectacle niveau, sur l'ensemble du territoire de l'EPT.

Je passe bien sûr l'aspect cinéma, très encadré en fonction du nombre d'entrées, etc., et les sales d'art et essai.

Y a-t-il des abstentions sur ces exonérations ? Unanimité.

23 - Relevé des décisions prises par le président et le bureau dans le cadre des délégations d'attribution du conseil territorial

M. LE PRÉSIDENT

Ce sont les communications au conseil identiques à celles qui sont présentées dans les villes.

Y a-t-il des questions sur ce relevé de décisions ? Il n'y en a pas. Merci.

24 - Questions diverses : Fermeture des voies sur berges à Paris : avis négatif de la commission d'enquête – proposition de vœux sur la décision du Préfet de Police de fermeture des berges à titre expérimental

M. LE PRÉSIDENT

Je voulais simplement dire que certains de nos collègues ont assisté aujourd'hui à une séance historique du conseil de Paris qui a décidé officiellement de supporter la décision de son maire en annonçant la fermeture officielle des voies sur berges à Paris malgré un avis négatif de la commission d'enquête, la proposition de motion sur la décision du préfet de police de fermeture des berges à titre expérimental.

Autrement dit, la commission d'enquête, on passe par-dessus et la proposition des 6 mois d'expérimentation de Monsieur le Préfet de police, on passe aussi dessus. Je vais demander simplement à nos collègues Jean-Jacques PASTERNAK... Certains d'entre vous étaient présents. Nous avons déjà présenté une motion, vous vous rappelez, très argumentée, à une époque. Vous avez vu ce que cela a donné sur le plan de l'impression. Aujourd'hui, nous proposons une motion du conseil du territoire pour une politique concertée contre la pollution liée au trafic routier à l'échelle de la Métropole du Grand Paris. Je vous laisse intervenir les uns et les autres pour enrichir notre connaissance dans ce domaine avant que nous soyons amenés à voter ce document.

M. PASTERNAK

Nous sommes allés avec une dizaine de collègues au conseil de Paris qui n'a pas été simple. Pour des raisons de sécurité, toute la délégation n'a pas pu rentrer dans les tribunes et après avoir manifesté un petit peu notre mécontentement, nous avons provoqué une interruption de séance, ce qui a permis à nos 5 collègues qui étaient restés dehors de pouvoir assister à cette séance.

Les débats ont été ce que l'on sait. La gauche, les socialistes et les Verts, ont été à 100 % pour et nos collègues Les Républicains ont donné leur avis, ont argumenté et ont mis en avant le fait que le maire de Paris faisait fi des avis de l'est parisien. Elle ne l'a pas reconnu, mais disons que cela a été mis en avant. Le texte a été voté, malheureusement pour nous. Les berges fermeront définitivement, en principe.

M. LE PRÉSIDENT

La question qui va se poser, c'est qu'à la suite de ce vote, il y aura forcément un arrêté municipal qui devrait être définitif. Mais cet arrêté municipal devra avoir l'avis conforme du préfet de police. Nous attendons avec impatience l'avis du préfet de police, parce qu'il a donné un avis mitigé la dernière fois ; on verra jusqu'où cela ira.

M^{me} ROYER

Juste pour ajouter un mot. Vendredi après-midi, en séance plénière à la région, cette question a été abordée par Les Républicains, également longuement débattue, où il est ressorti l'idée que ce n'était pas tellement le fond, parce que je pense, je traduis ce qui a été dit, que tout le monde est d'accord pour imaginer que respirer un air meilleur que l'on soit à l'intérieur ou à l'extérieur du périphérique était un objectif tout à fait louable, mais que la façon de faire était très inquiétante et est déplorable dans la mesure où, comme vous l'avez

souligné, toutes les instances qui pouvaient donner leur avis ont donné des avis négatifs, qu'un certain nombre d'arrondissements parisiens également concernés n'ont pas du tout été interrogés au moment de l'enquête publique, de même que les communes des banlieues est et ouest qui sont également impactées par cela.

La vraie question c'est : est-ce que cela ne va pas entraîner plus de pollution que le fait de fermer du fait des reports de transport, et c'est pour cela que Valérie PECRESSE a demandé à un comité d'experts d'étudier cela sous la présidence de Pierre CARLI, qui est le chef du service du SAMU Paris, avec un certain nombre d'instances scientifiques pour essayer d'apporter des arguments. Ça a été voté au niveau de la région vendredi.

M. ADENOT

Je suis partisan de voter le vœu qui nous est soumis ce soir parce que l'on ne peut pas accepter la façon dont l'est parisien a été traité dans cette affaire, et je partage le refus du caractère unilatéral. Les questions de santé se posent, mais je pense que là, on a affaire à une section qui a un caractère plus touristique qu'efficace du point de vue des particules.

Pour autant, si vous me permettez, j'aurais quelques propositions de modification ou d'interrogation sur le texte que l'on a découvert sur table, mais vu les événements, c'était légitime qu'on l'ait seulement maintenant. Quand on fait référence aux travaux qui vont nous impacter, c'est plutôt 5 années à venir que 3. Le métro automatique circulera en 2022 et les travaux préparatoires ne sont pas finis.

J'ai une question, quand on dit dans le vœu « classer la voie Georges-Pompidou en route à grande circulation », ça veut dire qu'elle passerait sous la tutelle du préfet, pas de la région. En revanche, je vous proposerais, mais je voterai le vœu de toute façon, de rajouter un paragraphe parce que l'on peut déplorer, et j'en suis le caractère unilatéral de la décision... Il faudra bien que Paris rétablisse un dialogue avec nous.

On propose le dialogue par la métropole, je suis d'accord, mais rien n'interdit que les territoires soient directement en dialogue avec Paris. Nous sommes aux premières loges, quand même. Je rajouterais : « Établir un débat permanent entre Paris, les territoires riverains, le STIF et la région pour établir sans attendre l'ouverture de nouvelles lignes de bus pénétrantes à l'instar des propositions du 201 vers la porte Dorée ». Pour ouvrir l'idée que le diktat devant lequel on est, bien sûr on le refuse, mais qu'il faut faire avancer tout ce qui permettrait de désenclaver sérieusement nos entrées et nos sorties.

Quand on nous expliquait que l'on ne peut pas régler le pont de Nogent, parce que ça déplacerait le bouchon vers Bercy, c'est irrecevable. La solution sera collective ou elle ne sera pas.

J'introduirais aussi après les transports collectifs dans le paragraphe de la métropole « et de la gestion du fret ». Nous, on a 900 entreprises du bâtiment. Une grosse partie de leurs marchés, c'est Paris. Les artisans sur Paris sont très peu nombreux aujourd'hui. C'est y compris un fonctionnement pour l'emploi, pour l'équilibre économique de nos secteurs, quelque chose d'important. Et donc oui, il faut peut-être envisager... Paris devrait contribuer à aider à ce que l'on ait des primes pour changer les camionnettes, des choses comme ça. C'est des vraies pistes à ouvrir, parce que les artisans ne peuvent pas s'équiper sous prétexte que Paris ferme les portes. Il faudrait réfléchir à des accompagnements. Je sais que la métropole y réfléchit, mais Paris devrait mettre la main au portefeuille, parce qu'il faut que ce soit équilibré. Voilà l'esprit dans lequel je voterai le vœu ce soir.

M. LE PRÉSIDENT

Nous avons noté tes remarques.

M. LAFON

La rédaction du vœu me convient. La proposition complémentaire de Dominique sur les lignes de bus pénétrantes, je souhaite aussi que l'on rajoute le prolongement des lignes de métro qui pourraient desservir une partie de notre territoire. Je pense que c'est bien de réagir. Je ne maîtrise pas encore la technique des motions, je pense que ça serait mieux à l'avenir qu'on l'ait un peu avant, que l'on puisse lire calmement et posément.

Je proposerais au président, s'il l'accepte, de déposer une motion sur un autre projet qui n'est pas directement lié, mais qui participe un peu de la même philosophie, qui est la réduction de la vitesse à l'intérieur du bois de Vincennes qui est un des points qui nous réunit puisque la ville de Paris a annoncé il y a quelques semaines, au mois de juillet si je me souviens bien, sa volonté de réduire à 30 km/h la totalité des voies à l'intérieur du bois.

Si peut-être on peut imaginer que quelques petites voies soient ainsi ralenties à 30 km/h, je pense que c'est totalement irréaliste de penser que cette vitesse puisse être respectée sur les grands axes du bois. Elle a été réduite à 50 km/h, ce qui déjà, me semble-t-il, est une démarche intéressante du point de vue de la santé et du respect de l'environnement, mais il y a un moment où il faut que le réalisme aussi soit pris en compte et, si on le peut, la prochaine fois ce serait bien que le territoire s'exprime aussi collectivement sur ce sujet.

M^{me} FENASSE

J'interviendrai pour me prononcer contre cette motion. La pollution tue à Paris 2 500 personnes par an et 6 à 7 personnes par jour. Le constat est le même dans le Val-de-Marne. La piétonisation des voies sur berges est un excellent moyen de lutte contre la pollution de l'air et je me félicite que la mairie de Paris ait adopté cette disposition.

Mais elle doit se faire effectivement en concertation avec les villes limitrophes de Paris. Pour être efficace, elle doit s'accompagner de plusieurs autres mesures. La première mesure est de réduire les distances domicile/travail en luttant contre la spéculation immobilière à Paris et sa proche couronne, en imposant la construction de logements publics dans les villes qui ne respectent pas la loi SRU et créent des ghettos de riches, condamnant les travailleurs à faire de longues distances tous les jours.

Brouhaha

Un peu de respect, Messieurs Dames, il ne me semble pas vous avoir interrompus quand vous interveniez. Il faut également développer l'offre de transport public et exiger du STIF et de la région Île-de-France qu'ils assument financièrement la rénovation des RER, bus et métros. Il faut enfin une politique incitative aux modes de transport collectifs et demander à Madame PECRESSE, présidente de la région Île-de-France, de revenir sur sa décision d'augmenter le tarif des transports en commun et d'engager la région vers la gratuité des services publics de transport.

Brouhaha, sifflements

M. LACHELACHE

Juste une petite intervention. J'ai bien conscience que l'on agit en tant que territoire et que l'on essaye de viser l'intérêt de nos différentes communes malgré nos divergences.

Sur le fond du vœu et sur la manière unilatérale dont les choses sont faites, je partage la chose, et d'autant plus que j'ai une autre réflexion, au-delà de la pollution, j'y vois quelque part, suite aux différentes décisions prises par la mairie de Paris, une sorte de discrimination sociale et spatiale pour certaines populations qui sont empêchées d'aller sur Paris, sachant que Paris appartient aux Parisiens, certes, mais appartient aussi aux Français de manière générale et plus précisément aux Franciliens puisque c'est le centre de tout, pour nous autres. J'y vois une manière de laisser les banlieusards en banlieue et ça, ça me dérange beaucoup.

En revanche, là où je rejoins un petit peu ma collègue avant, c'est sur la question où la solution contre la pollution c'est les transports en commun. Je pense que l'on est tous d'accord sur cela. C'est vrai que quand je vois des décisions à d'autres niveaux, d'autres échelles, qui ne sont pas nos décisions à nous ici, territoire, autour du coût des transports en commun, ça m'interroge et il faudrait aussi que l'on puisse avoir une motion réfléchissant sur cette question-là aussi.

C'est pour cette raison que Madame TRICOT-DEVERT et moi-même, pour qui j'ai pouvoir, nous abstiendrons pour cette motion. Merci.

M. LE PRÉSIDENT

Quand je vous entends, je ne peux pas dire que nous ne sommes pas d'accord avec ce que vous venez de dire. C'est évident. Le vrai problème, c'est que l'on met la charrue avant les bœufs. Il faut déjà créer les conditions pour que l'on puisse se permettre de supprimer l'utilisation de certaines voiries. Il y a quelques jours, exceptionnellement j'avais un véhicule, parce que je prends le matin le RER A, la ligne 1, certains que je croise doivent le savoir. Je revenais de Paris, j'ai mis 1 h 30 là où je mettais trois quarts d'heure simplement, parce que depuis l'équivalent de l'entrée du tunnel des Tuileries jusqu'à l'arrivée à Bercy, c'était saturé. Le vrai problème, c'est d'abord : essayons de trouver des circulations qui, en matière de transport, permettent de favoriser le transport, mais je souhaiterais que dans les travaux qui vont être faits très prochainement, la commission de la région ait un des outils qu'il faut que nous nous utilisions, c'est que toutes celles et tous ceux qui habitent le long de l'autoroute A4, A86 dans le Val-de-Marne et c'est ceux qui sont dans notre territoire, eh bien les mesures en matière de particules fines, je peux vous dire que là aussi ça explose. Et par conséquent, on ne peut pas faire de différence entre ce qui se passe dans Paris et ce qui se passe en banlieue. C'est pour cela que nous avons demandé une approche concertée et programmée de façon à ce que les choses se passent normalement et dans l'ordre. C'est une autre affaire, si l'on veut y aller comme ça, on assumera.

M. DELECROIX

Notre collègue vous a dit tout à l'heure qu'en effet ce matin, nous étions une dizaine. Je trouve ça un petit dommage que nous n'étions que 10. Certes, c'était un lundi matin, ce n'est pas toujours facile de mobiliser les troupes, mais en commission, j'avais évoqué le fait qu'il aurait fallu faire une action pour être plus nombreux au conseil municipal de Paris ou sur l'esplanade de l'hôtel de ville de Paris. Ce matin, nous n'étions que 10 alors que la grande majorité d'entre nous était contre cette délibération. Pour aller dans le sens de Monsieur

ADENOT, si vous aviez été là ce matin, vous auriez pu voir que Madame HIDALGO, la notion de problème économique, c'est quelque chose qui ne l'intéresse absolument pas.

En dehors d'une ville musée, d'une ville qui permettra de faire du vélo dans un souterrain de 800 mètres de long, le reste ne l'intéresse pas. Et il y aura des tables de ping-pong dans le tunnel des Tuileries de 800 mètres de long. C'est quand même beaucoup plus important. C'est un petit peu regrettable.

M. RISPAL

Merci, Monsieur le Président. J'entends parler de naturisme, de choses comme ça. Je voudrais compléter le compte rendu de Monsieur PASTERNAK qui était partiel, je l'excuse, en disant qu'il y a des sensibilités au sein de la majorité de Madame HIDALGO qui se sont préoccupées du sort des banlieusards et ils ont pu l'exprimer. Je voudrais apporter au débat la remarque de Dominique ADENOT sur les bus ; il y a une grande concertation en ce moment même, le Grand Paris des bus lancé par le Syndicat des transports. C'est le genre de concertation où l'on peut se faire entendre. Je ne crois pas qu'un avis du territoire soit en cours de rédaction.

M. LE PRÉSIDENT

Jean-Pierre SPILBAUER est en train d'y travailler.

M. RISPAL

Très bien, parfait, je l'apprends. Concernant la remarque de Dominique ADENOT, je ne vois pas comment on peut dans ce vœu demander au préfet de police, en l'occurrence, que la voix Georges-Pompidou soit classée en route à grande circulation. Nous n'accepterions pas qu'une instance extérieure à la nôtre vienne nous dire : je vous confisque votre droit d'agir sur telle ou telle route, sur tel ou tel domaine. Je pense que vis-à-vis de Paris, nous ne pouvons pas délibérer ainsi et c'est pour cela que je m'abstiendrai sur cette proposition.

Par ailleurs, il est faux de dire qu'il n'y a pas de dispositif d'accompagnement qui soit en cours d'élaboration, notamment par Monsieur OLLIER, président de la métropole et Madame HIDALGO, notamment à destination des artisans. Ceci est faux. Il y a une prime à l'acquisition, notamment de nouveaux véhicules et de renouvellement des véhicules, qui peut s'élever à plusieurs milliers d'euros, qui est en train d'être mise en place par la Métropole du Grand Paris.

M. LE PRÉSIDENT

Y compris sur la banlieue.

M. RISPAL

Y compris sur la banlieue. Peut-être qu'au PV, la personne qui a indiqué cela pourrait corriger ses propos puisque c'est erroné. Par ailleurs, des études d'impact ont eu lieu et en tant que président de la commission transport, je vous propose, comme cela a été fait dans d'autres instances, que la ville Paris vienne nous présenter les études d'impact de cette fermeture de berges. Ça peut être tout à fait intéressant de parler à partir d'éléments posés et non de choses erronées. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT

Si je demande que l'on vienne nous présenter le dispositif, elle nous l'a déjà fait à la mairie du 4e, je ne sais plus. Je peux vous dire que l'on a dû prendre la parole un quart d'heure au total sur 1 h 45 de présentation qui vantait les mérites de la lutte contre la pollution. Qui est contre la lutte contre les pollutions ? Je voudrais bien savoir. Toute la question c'est que le processus est engagé avec quand même des arrière-pensées politiques, il faut aller vite, montrer, avancer. Nous aujourd'hui, on ne demande qu'une chose, c'est être associés à la lutte contre la pollution, mais avec des mesures d'accompagnement.

M. BENISTI

Je voudrais simplement intervenir. Je suis déjà intervenu sur quelques médias. Moi, je n'ai pas peur des mots. C'est une guerre aujourd'hui que Paris engage à destination des banlieusards. Le terme de discrimination que vous avez dit tout à l'heure est le vrai mot. Est-ce que les banlieusards sont des sous-hommes ou des sous-femmes vis-à-vis des Parisiens ? Le fait de ne pas nous avoir fait asseoir aux côtés des élus parisiens est une atteinte et un déni de démocratie. On nous impose quelque chose. Nous sommes la seule métropole au monde où lorsque la capitale prend une décision, elle n'en parle pas du tout aux autres villes autour, aux différentes frontières. La seule ville au monde.

Il va y avoir un certain nombre de débats, notamment à la Métropole du Grand Paris, vendredi, sur ce domaine puisque la maire de Paris sera présente. Donc, on peut parler aujourd'hui entre nous, mais le vrai débat sera d'affronter les yeux dans les yeux la maire de Paris qui a refusé le débat avec nous. Je pense qu'il y aura, évidemment, des actions à faire pour contrer cette décision de la ville de Paris. On est un certain nombre, on en parlait au conseil d'administration ce matin, c'est la raison pour laquelle je n'ai pas pu me déplacer à la mairie de Paris. On avait un CA au centre de gestion de la petite couronne. On était une quarantaine d'élus et les quarante élus qui étaient là étaient prêts à s'engager dans un combat face à ces agressions de la ville de Paris.

Je pense qu'il ne faut pas se laisser faire et c'est vrai que quand vous avez dit tout à l'heure que l'on était 10, c'est vrai que c'est une honte vis-à-vis de nos habitants parce que l'on veut fermer Paris à l'ensemble des habitants, et particulièrement aux territoires de l'Est parisien. Là, il nous faut une réaction à la hauteur de cette attaque. Tout à l'heure, on parlait de s'asseoir aujourd'hui... Une fois que la décision est prise d'ouvrir le débat avec la ville de Paris, je crois que l'on a dépassé complètement cette phase qui aurait dû se passer bien en amont.

Au sein des parlementaires, au sein de l'Assemblée nationale, et Sylvain fait partie de cette commission sur le développement durable et l'aménagement du territoire, nous allons demander une commission d'enquête et nous allons faire en sorte de contrer ce qui s'est passé malheureusement avant l'enquête publique. Lorsque vous faites dans vos villes des modifications de PLU, quelle est la première demande que vous faites ? Vous en parlez évidemment à toutes les collectivités qui sont autour pour toutes les décisions de modification, de révision de vos PLU. La ville de Paris a fait une enquête publique intra-muros, à aucun moment, elle n'a questionné les collectivités autour. C'est inadmissible et je peux vous garantir que je vais m'engager dans un combat face à la ville de Paris. On est un certain nombre de parlementaires dont j'ai demandé le soutien. On va mettre ce débat à l'Assemblée nationale et l'on ne se laissera pas faire.

Applaudissements

M. BERRIOS

Beaucoup de choses ont été dites. D'abord, dire que l'on ne peut pas s'intéresser à une voie dans une ville à Paris. Permettez-moi de vous dire que dans le département du Val-de-Marne et dans nos villes, il y a des voies départementales et parfois des voies nationales qui ont une vocation supra-communale et qui, par conséquent, sont gérées par d'autres. En soi, ce n'est pas une absurdité que de dire qu'à Paris, il y a des voies qui sont supra-parisiennes, parce qu'elles correspondent à des flux et des reflux de circulation utiles à un périmètre bien plus large que la ville Paris.

La deuxième chose, c'est qu'un débat a eu lieu à la Métropole du Grand Paris, et il y a déjà eu un vote qui s'est opposé à la fermeture des voies sur berges. Il y a eu un rapport de la commission d'enquête qui a émis un avis défavorable. On a appris ce matin en conseil de Paris, et la maire de Paris ne l'a pas nié, qu'un rapport de Systra qui avait émis des conclusions défavorables à la demande, rapport commandé par la maire de Paris, et ce rapport a été soustrait au commissaire enquêteur et à l'ensemble des élus qui devaient se prononcer sur le sujet.

Si je dis ça, c'est, parce que ça, ce faisant, le maire de Paris rate une occasion d'exercer un leadership sur la Métropole du Grand Paris, parce que le maire de Paris, par essence, doit être le leader au-delà de nos différences politiques. Les Républicains sont en nombre supérieur, nous sommes majoritaires, mais le maire de la ville capitale a un rôle particulier à jouer. Mais en faisant comme ça, elle abandonne son leadership et, finalement, elle donne un coup fatal à la Métropole du Grand Paris. C'est un mépris total d'un mécanisme que nous avons accueilli, nous avons fait en sorte que la gouvernance de la Métropole du Grand Paris soit équilibrée pour que la maire de Paris puisse y jouer un rôle plein et entier. En piétinant ainsi la métropole, elle piétine la banlieue.

J'aimerais revenir sur l'EPT. En Val-de-Marne, on est un peu différent des autres départements franciliens. Nous nous trouvons avec le plus grand bouchon d'Europe tous les matins, et pour ceux qui prennent le RER, parce qu'ils en ont marre de prendre la voiture, on se retrouve avec la ligne du RER A qui est complètement saturée au point de ne plus pouvoir, entre 8 h 15 et 8 h 45, avancer. C'est ça, la situation. En fait, les Val-de-Marnais sont pris dans une souricière. On est asphyxié, on est pollué, et nous sommes dans une souricière.

Nos emplois, ils vont se barrer, il ne restera que les yeux pour pleurer. À l'Assemblée on fera le bruit que l'on fera, on aura une commission d'enquête, mais ce n'est pas à l'Assemblée que ça va se jouer. Sommes-nous capables les uns et les autres de nous mobiliser pour aller au conseil de Paris, sur l'esplanade, pour bloquer l'A86, pour renvoyer les bennes d'ordures ménagères que Paris nous envoie régulièrement dans le Val-de-Marne ? La banlieue, ce n'est pas la poubelle de Paris. Tant qu'Anne HIDALGO n'aura pas compris ça, elle ne reviendra jamais sur sa décision.

Sommes-nous capables de nous mobiliser ou pas ? C'est la seule question qui vaille et là, maintenant, c'est une urgence. Je ne jette la pierre à personne. Ce matin, nous n'étions pas très nombreux. En soi, ce n'est pas très grave, parce que la décision était déjà prise et la majorité était là. Maintenant, il n'y a pas d'autre façon de faire que de se mobiliser de telle sorte que la mairie de Paris et les autorités sachent que jamais nous ne céderons. C'est la seule chose qui compte.

M. LE PRÉSIDENT

Je veux appeler au souvenir de Dominique ADENOT et d'autres qui sont ici, à une époque un président de la République, à la création de l'autoroute A4, a souhaité mettre un péage aux alentours de Saint-Maurice, je ne sais pas si certains s'en rappellent. La mobilisation a été totale et, bien sûr, on n'a jamais eu de péage, parce que la pression des élus de tous bords et des habitants a enlevé la décision. Ce qui veut dire qu'il faut que l'on réfléchisse très vite et très fort à des actions comme celles proposées par Sylvain parce qu'arrivé à un moment, il va falloir que l'on montre que l'on en a assez d'être le *back-office* de Paris, quelle que soit la majorité à Paris. Je tiens à vous dire, quand on devient parisien, on oublie qu'il y a une banlieue. C'est ça, le problème.

Le vœu qui vous est proposé moyennant les deux, trois modifications qui ont été proposées, il y avait d'autres modifications ? Ça vous allait ce qui a été présenté ? Qui s'abstient sur ce vœu ? (5) Qui est contre ce vœu ? (4) Je vous remercie.

Nous allons adresser à qui de droit copie de ce vœu. Sachez que je participe à une réunion présidée par Anne HIDALGO demain et que je me chargerai de lui donner avec un petit ruban le vœu que nous venons de voter.

M^{me} DALLEAU

Je souhaiterais vous proposer pour marquer un signe fort auprès des habitants de notre territoire de pouvoir publier un communiqué de presse sur ce vœu.

M. LE PRÉSIDENT

Nous allons faire un communiqué de presse au même titre que je pense qu'il serait intéressant que nous communiquions aussi sur la décision que nous avons prise ici à l'unanimité tout à l'heure sur l'exonération de CFE des librairies, des salles de spectacle, des salles de théâtre, etc., qui est un geste vis-à-vis de la dimension culturelle sur le territoire qui n'est pas neutre pour nos communes. Merci.

Excusez-moi, je manquais à tous mes devoirs, nous avons prévu un conseil de territoire le 24 octobre, or on me faisait remarquer que comme nous avons les vacances de la Toussaint, qui peut assister le 24 octobre à ce conseil ? Tous ceux qui sont présents. Vous n'êtes pas très majoritaires. Je vais vous proposer une autre date qui serait en dehors des vacances scolaires, au-delà et peut-être en novembre. Merci.

La séance est levée à 21 h 51.